Numéro 302. — Sixième année. Le numéro : DIX CENTIMES Du dimanche 22 au 29 juillet 1906.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche
Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :
FRANCE,... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTÉRIEUR Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Maison des Fédérations :
33, Rue de la Grange-aux-Belles -- PARIS (Xe)

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent exiger leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFÉDÉRAL...

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Appel pressant à la Solidarité !

Sur la vieille terre bretonne où, aux heures tragiques de la Révolution Française, bataillèrent en fanatiques, *pour le Passé*, les Chouans, aujourd'hui *pour l'Avenir*, luttent aussi héroïquement les petits-fils.

Aussi héroïquement ?... Ce n'est pas dire assez ! Plus héroïques sont les gars d'Hennebont que les Chouans d'autrefois. Certes, oui ! Il est plus facile de batailler le fusil au poing — peau pour peau ! — que de lutter contre l'engluement de la Pieuvre Capitaliste, aux tentacules multiples. Lutter contre le Patron, — contre l'affameur, — qui n'a pas besoin de couteau, de fusil, ni de canon pour tuer sa victime... lutter contre lui, sans autres armes que ses convictions, sans autres munitions que son énergie, et avec cette aggravation qu'on ne peut se réconforter grâce à une suffisante pitance... Eh bien, cela est plus héroïque que de batailler le fusil au poing !

Cet héroïsme, les grévistes d'Hennebont l'ont.

Il y a deux mois et demi qu'ils sont en grève. Leur patron, — une Compagnie d'affameurs, — a fait d'eux, d'origine agricole, des ouvriers industriels, parce qu'elle escomptait davantage de facilités pour les voler. Un moment est pourtant venu où les malheureux, las de se tuer pour enrichir les actionnaires de la Compagnie des Grages Français, — des princes de la République, — ont demandé une peu coûteuse amélioration des conditions de travail.

La Compagnie de veut pas ! Conséquence : famine à Hennebont !

Comme remède, le ministre Clemenceau *a autorisé les grévistes à mendier*.

Et comment vivent, depuis deux mois et demi, les grévistes d'Hennebont ? Problème douloureux ! Le Comité de grève ne peut distribuer que du pain, — et pas à discrétion ! Il faut être parcimonieux. A cette insuffisante alimentation, s'ajoutent quelques crabes, pris en maraude.

Telle est la situation en ce coin de Bretagne. Eh bien, il ne faut pas que ces camarades, dont la stoïque résistance est une superbe leçon d'énergie donnée à cette aurore du XXe siècle, soient vaincus, du fait de l'indifférence ouvrière.

Il y a là-bas, une situation toute particulière. A la domination catholique à son agonie, tend à se substituer la domination capitaliste. Le prêtre tuait le cerveau ! Le capitaliste tue le ventre ! Or, il est nécessaire que les Bretons entrevoient le salut dans la solidarité humaine, matérialisée par le Syndicalisme.

De la permission de mendier, — largesse républicaine, octroyée par Clemenceau, — les gars d'Hennebont ne veulent pas.

Il incombe donc à nous, travailleurs organisés, d'assurer à ces camarades le *pain quotidien* que ne leur a pas donné le prêtre, que leur refuse le patron et que la République leur permet de mendier...

Ce *pain quotidien*, nous le donnerons à ces vaillants, en frères que nous sommes... A charge de revanche !

Mais hâtons-nous ! hâtons-nous ! Il faut que les souscriptions viennent rapidement. Il faut que les gros sous pleuvent pour se muer en miches de pain.

Tout retard est préjudiciable. Il faut agir vite ! Pour qu'elle soit efficace, la Solidarité doit s'exercer promptement.

Il faut que les organisations envoient leur obole. Mais il ne faut pas que les camarades s'en rapportent à elles seules. Que dans leurs ateliers, — partout ! — s'organisent des collectes et qu'elles soient envoyées sans retard.

Ah ! Si nous étions des hommes réellement conscients... Qui de nous ne fait, journellement, une dépense inutile ? (un verre offert,... etc...) et si on avait le courage de dire à l'ami qui offre « une tournée » : « Donne-moi cet argent, il sera utile à Hennebont... »

C'est cela qu'il faudrait !

Alors que les grévistes d'Hennebont pâtissent de la faim pour ne pas plier l'échine devant l'exploiteur, serions-nous incapables de cet « acte » minime, consistant à se priver d'un superflu nuisible ?

***

Outre les grévistes d'Hennebont, d'autres grévistes méritent qu'on songe à eux : les Métallurgistes de Rosières, ceux de Lille, aussi.

Pour ceux-là, de même, il faut que la solidarité se manifeste promptement et, — cela va sans dire, — sur un pied d'égalité. Si, par leur situation, par leur énergie indomptable, les camarades d'Hennebont illustrent mieux que d'autres la sombre tragédie sociale, il faut que leur action soit rayonnante et féconde et qu'elle soit un excitant de solidarité dont tous ceux qui ont besoin bénéficient.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

Adresser rapidement les fonds au camarade Lévy, trésorier de la C. G. T., 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris, Xe arrondissement.

Le Premier Mai Jour Férié

Le 1er Mai, journée de revendications prolétariennes inquiète vraisemblablement la bourgeoisie. Dernièrement, le radical Maujan proposait sérieusement qu'une loi vienne sanctionner les volontés ouvrières et que le 1er Mai fut, à l'avenir, une fête légale. Le 14 Juillet resterait la fête de la bourgeoisie. Le 1er Mai deviendrait la fête des travailleurs.

Ces jours derniers, le journal *Le Matin* dit *Je fais tout*, renchérissait sur la proposition du radical Maujan, et proposait, ni plus ni moins : « puisque tout le monde semble s'accorder ? ! pour faire du 1er Mai un jour de fête », d'avancer la cavalcade militariste et de ramener au 1er mai la revue qui a lieu chaque année au 14 juillet.

A vrai dire, nous qui n'avons pas précisément la même conception du 1er Mai que ces gens-là, l'idée nous sourirait assez. Ce n'est pas, quoi qu'ils en disent, une journée de fête que nous entendons instaurer et qui est en train de passer bien malgré eux dans les mœurs des travailleurs, mais une journée de révolte et de revendications prolétariennes. Nous entendons bien, quant à nous, lui conserver la signification qu'il n'a cessé d'avoir — malgré plusieurs tentatives de déviation — jusqu'à présent.

C'est le peuple exploité qui se lève, et réclame, avec des conditions de travail moins draconiennes, un esclavage moins pesant, toujours plus de bien-être et de liberté.

Bien mieux, les travailleurs, en faisant du 1er Mai une journée éminemment internationale, lui ont donné une signification encore plus haute, plus complète même, et qui interdit en quelque sorte à la bourgeoisie de s'en emparer, de la détourner à son profit, et de faire d'un jour de révolte une journée de liesse.

Les empereurs romains avaient jadis trouvé, et exploitaient fortement cette idée de donner au « peuple » des spectacles pour détourner son juste courroux et lui faire oublier que le blé manquait, de par leur imprévoyance ou par leurs gaspillages. Nos modernes bourgeois, fortement imbus d'esprit classique, tentent ni plus ni moins de faire de même aujourd'hui. Ils oublient seulement que depuis ces temps le monde a marché, et les idées aussi. Ils semblent oublier, par la même occasion, que les spectacles ne suffisaient pas toujours non plus à détourner l'attention du peuple romain, et que l'histoire a enregistré ses soulèvements épiques.

Que notre bourgeoisie tente de donner à la journée que nous voulons et à laquelle nous entendons garder sa signification première, une autre signification, nous le comprenons assez bien ; mais nous ferons tout, quant à nous, pour que les travailleurs ne l'oublient pas, et il nous suffira pour cela de les rappeler à la triste réalité du logis manquant du nécessaire, des membres brisés par un trop dur travail, de la liberté inconnue pour eux, du fait, et du fait seul de la rapacité capitaliste.

Et nous sommes bien tranquilles de ce côté, car on n'a pas parce qu'il y aurait un jour de fête en plus que les travailleurs oublieraient tout cela. Tout au plus, à force de le leur rappeler, le sentiraient-ils un peu plus fortement, et ce n'est pas précisément ce à quoi visent nos bourgeois dans leur tentative de déviation.

Quant à l'idée émise par le journal *Le Matin*, nous l'accepterions assez volontiers ma foi. Nous avons vu cette année la lâcheté de notre bourgeoisie, s'enfuyant de Paris ou se terrant dans ses caves à la seule annonce que nous projetions une manifestation. Les 70.000 hommes de troupes préposés à sa garde par la malignité de M. Clemenceau ne l'ayant même pas à la rassurer. Aussi l'idée d'envoyer les troupes se promener à Longchamp pour nous permettre de manifester à notre aise serait-elle, avec un peu de bonne volonté, assez vite populaire dans les milieux ouvriers. Si c'est à cela qu'a visé le journal en question, j'avoue, ma foi, qu'il rencontrera dans nos milieux d'ardentes sympathies. Je doute fort par contre que MM. de la bourgeoisie que nous avons vu si lâches et si apeurés partagent les vues tant soit peu bouffonnes du journal qui les reflète cependant assez bien.

Il nous est donc permis de douter que cette proposition — et une fois encore nous le regrettons : — soit prise en considération. Toutefois, quoi qu'il en soit et quoi qu'il doive en rester, ces propositions d'aspect et d'émanation divers n'en restent pas moins symptomatiques. Doivent comporter pour nous et pour tous les travailleurs en général plus d'enseignement.

Lorsque les travailleurs sont parvenus par une action incessante à imposer une revendication, à la faire en quelque sorte plus ou moins entrer dans les mœurs, les gouvernants aussitôt s'en emparent et s'efforcent de canaliser la revendication populaire en la traduisant en texte de loi. L'Etat omnipotent et centralisé n'entend pas en effet que ses « sujets » se passent de son concours. C'est ce qui est arrivé — pour ne pas sortir de notre cadre — pour la loi de 1884 sur les syndicats, plus récemment pour celle de la suppression des bureaux de placement et hier encore pour celle si bâtarde et si imparfaite sur le repos hebdomadaire.

Il en est du 1er mai comme de toutes les autre revendications prolétariennes.

Nous n'abdiquerons jamais, ne cessons nous de répéter, que ce que nous sommes bien résolus à obtenir. Toute la théorie de l'action directe dont ont parle tant à tort et à travers et dont certains, les uns mal informés, d'autres mal intentionnés, est là : les travailleurs n'obtiennent et n'obtiendront jamais que ce qu'ils sauront exiger. Le 1er mai comme tant d'autres choses s'est imposé, c'est à nous de n'en pas laisser à présent détourner la véritable signification.

La journée du 1er mai est et doit rester une journée éminemment prolétarienne. Que la bourgeoisie essaie d'en détourner le sens, libre à elle, et nous comprenons fort bien ce qui la guide en cela.

Nous ferons tout quant à nous, tout ce que nous devrons pour qu'il en soit autrement.

La proposition d'envoyer ce jour-là l'armée passer la revue nous y aiderait fortement, aussi nous rallions nous avec empressement à cette idée.

Nous doutons fort par contre que MM. les bourgeois soient de cet avis.

Paul DELESALLE.

Confédération Générale du Travail

SECTION DES BOURSES

A propos du conseil « supérieur » du Travail.

Plusieurs Bourses du Travail ayant fait demander si le Comité patronait une candidature au Conseil supérieur du travail, *celui-ci dans sa séance du 11 juillet a décidé de mettre en garde les Bourses du travail contre les sollicitations quelles qu'elles soient dont elles pourraient être l'objet.*

La section confédérale des Bourses du travail fidèle aux résolutions de ses congrès déclare s'en tenir au vote du congrès corporatif de Lyon qui avait demandé que le conseil supérieur du travail fut composé en égales parties d'ouvriers et de patrons élus directement par leurs syndicats à l'exclusion de tous autres éléments.

Le conseil supérieur du travail n'ayant à aucun instant tenu compte de cette décision, la section confédérale des Bourses engage les Bourses du travail adhérentes à se désintéresser de cet organisme en ne prenant pas part au vote pour lequel elles sont sollicitées.

Pour le Comité :
Le secrétaire-adjoint,
P. DELESALLE.

CONTAGION DE L'EXEMPLE

Les socialisateurs de Manchester trouvent des imitateurs à Londres. — Répercussion de cette prise de possession.

Nous n'avions pas tort, la semaine dernière, de noter comme un phénomène social important, l'acte de prise de possession accompli dans la banlieue de Manchester par une douzaine de sans-travail.

Leur exemple a été suivi par une quinzaine de sans-travail londoniens qui se sont établis sur un terrain *commun* à Plaistow.

Les terres *communes* sont nombreuses en Angleterre et elles sont réellement communes, c'est-à-dire impersonnelles : elles n'appartiennent ni à l'Etat, ni à la Municipalité, mais bien aux citoyens.

Le recteur de Levenshulme, à qui appartient le terrain dont ont pris possession les sans-travail de Manchester, comprenant la puissance de répercussion sociale de leur acte a essayé d'enrayer ce mouvement naissant par la proposition suivante : il est disposé à concéder pour une période limitée à la Société d'union chrétienne sociale de Manchester la jouissance d'une portion du terrain. Il y met deux conditions : qu'aucun autre terrain ne soit pris dans le voisinage de Manchester et qu'aucune démonstration n'ait lieu.

Que c'est bien d'une âme chrétienne ! Le prêtre achèterait à bon compte la tranquillité de ses biens, — moyennant une légère amputation, il conserverait le gros morceau.

A supposer, — ce qui n'aura pas lieu, — que les socialisateurs de Manchester acceptassent cette combinaison, le mouvement se continuera. Il est lancé !

A Londres, ce ne sont plus seulement une quinzaine d'audacieux qui songent à prendre possession de la terre, — ce sont des milliers de pauvres bougres.

Les initiateurs ont été une quinzaine de dockers qui, sans travail depuis plusieurs mois, ont — suivant l'exemple de ceux de Manchester, — occupé une pièce de terre triangulaire, dépendant de la Municipalité de Westham :

« La terre est à nous. Pourquoi ne la cultiverions-nous pas pour notre avantage ? »

Le défrichage de ce premier terrain a commencé de suite ; il est terminé et va être affecté à de la culture maraîchère.

De plus, nombreux sont les sans-travail qui désirent participer au mouvement. Des groupements de socialisateurs se sont formés et nul doute que, d'ici peu, il ne s'effectue de nouvelles prises de possession.

C'est là du communisme pratique !

Et il pourrait fort bien advenir que, mis en goût par ces premières socialisations, les prolétaires anglais ne se bornent pas à s'installer sur les terres libres ! Il se pourrait que les sans-gîte s'avisent d'occuper les maisons vides et de s'y loger.

Ensuite, on pourrait voir... Pourquoi n'étendrait-on pas, pratiquement, cette expérience communiste ? Et on en viendrait ainsi à se familiariser avec la nécessité de l'expropriation radicale de la Classe Bourgeoise.

MAISON DES FEDERATIONS

Imprimerie syndicale

D'ici quelques jours fonctionnera, à la Maison des Fédérations *une imprimerie syndicale, affectée spécialement aux travaux des organisations syndicales.*

La circulaire suivante, adressée aux syndicats, Bourses du Travail et Fédérations, précise le caractère de cette imprimerie :

Camarade secrétaire,

Vous connaissez la création d'une **Maison des Fédérations**, dans laquelle sont installées différentes Fédérations.

Plusieurs services ont été créés ou vont l'être. C'est ainsi que, depuis quelques semaines, fonctionne un service de librairie, où les organisations et les militants peuvent trouver ce qu'ils désirent selon les conditions indiquées dans la circulaire ci-contre.

A partir du 20 juillet va fonctionner un service de l'imprimerie. Nous avons fait l'achat d'un matériel d'imprimerie entièrement neuf, composé de deux machines lynotypes, d'une machine à tirer grand format et grande vitesse, dernier modèle, et d'une machine à pédale dernier genre. A ces machines viennent s'ajouter le matériel d'installation : force motrice, caractères variés pour toutes sortes de travaux.

Cette imprimerie, ainsi outillée, pourra faire des travaux tels que : journaux, brochures, affiches, statuts, circulaires, convocations, etc., etc.

La rapidité la plus grande sera apportée dans l'exécution de la livraison des travaux, et cette rapidité sera facilitée d'autant plus que l'imprimerie ne travaillera que pour le compte des organisations ouvrières. De la sorte, les syndicats et les Fédérations auront une imprimerie entièrement réservée pour l'exécution de leurs travaux.

Comme on le voit, il ne s'agit pas d'une imprimerie formée par des ouvriers désireux, à juste titre, de se tirer des griffes du patronat et dont les bénéfices sont pour eux. L'imprimerie est la propriété des organisations ayant leur siège à la **Maison des Fédérations**, leur permettant de faire exécuter elles-mêmes, sous leur direction et sous leur contrôle, leurs propres travaux.

C'est, en définitive, le syndicat produisant les imprimés pour son usage ; il y a là acte de producteur et non de commerçant.

Le matériel a été acheté à crédit et il sera payé par mensualités. Les bénéfices qui, dans une maison patronale ou dans une association vont dans la poche du patron ou du sociétaire, serviront à payer le matériel. Celui-ci payé, nous pourrons diminuer les prix et affecter les bénéfices à la propagande et au fonctionnement de la **Maison des Fédérations**. Ce résultat s'atteint dès que les organisations payent leurs travaux à un prix plus élevé. Nous ferons les travaux à un prix égal sinon moindre que les imprimeries existantes.

La proximité de l'imprimerie, les facilités d'exécution et surtout le désir et le souci de créer un service de production bien à soi, doit dicter aux organisations leur devoir. En nous apportant leurs travaux, elles feront leur devoir et se donneront les moyens d'établir le « chez nous », tant nécessaire en face des difficultés semées par les adversaires de la classe ouvrière.

Nous comptons sur les organisations pour nous permettre d'acquitter les énormes charges financières que, pour elles, nous avons assumées, en nous confiant l'exécution de leurs imprimés.

Par un avis public, vous serez avisé de l'heure de l'ouverture et nous vous invitons, à partir de ce moment, à venir sur place juger de notre installation.

Inutile de dire que les ouvriers occupés seront syndiqués et payés au-dessus du tarif syndical.

En attendant votre visite, recevez nos meilleures salutations.

Pour la **Maison des Fédérations** :
V. GRIFFUELHES.

BONNES INTENTIONS

Les militants syndicalistes que retenait derrière les barreaux et les hauts murs de la Centrale de Clairvaux le ministère Clemenceau-Briand sont rendus à leurs occupations.

Sauf le brave camarade Monneret, ouvrier typographe, que le ministre délitante de la liberté individuelle garde encore dans ses geôles, sous je ne sais quel prétexte juridique, tous les antimilitaristes condamnés sont maintenant des militants libres.

Depuis le 14 juillet, les coupables bénéficiaires de l'amnistie sont devenus des innocents aux yeux des simples humbles gens. Mais il y a longtemps que l'opinion de la classe ouvrière les avait amnistiés. Je n'en veux pour preuve, en ce qui me

concerne, que les marques de sympathie et de confiance manifestées par les organisations ouvrières elles-mêmes, par les Bourses du Travail.

La prison n'a pas une minute ébranlé nos convictions syndicales, révolutionaires et antimilitaristes. Au contraire. Un repos forcé nous a donné des forces nouvelles. L'occasion d'étudier, de réfléchir, nous a fait envisager les événements avec sang-froid et résolution.

Le superbe mouvement revendicatif du Premier Mai duquel nous avons tant souffert d'être retranchés nous a permis de juger tous les événements et d'en tirer des conclusions.

Nos énergies attendront patiemment l'occasion d'être mises à l'épreuve. Peut-être même, susciterons-nous cette occasion.

Condamnés comme antimilitaristes, nous avons été amnistiés comme antimilitaristes. Ce que nous étions avant la condamnation, nous le sommes demeurés après l'amnistie. Les raisons politiques qui nous valent la liberté ne nous regardent pas. D'ailleurs, n'aurons-nous pas assez d'occupation en nous donnant à nouveau tout entiers à la lutte écoomique.

Le Premier Mai dernier nous a montré combien était important le prestige de la C. G. T. Ce n'est pas nous, ni nos actions, qui contribueront à amoindrir ce prestige.

Devant la force majestueuse et imposante des militants ouvriers debout, le gouvernement a pu, cette année encore, opposer une autre force redoutable : l'armée.

Nous sortons de prison avec la ferme résolution d'empêcher de plus en plus le gouvernement de compter sur son armée.

Nous voulons consacrer tous nos efforts dans la lutte syndicale à grouper, à organiser les ouvriers sur le terrain économique. Mais nous voulons aussi que le gouvernement ne puisse plus compter sur nos enfants, sur nos frères, sur nos amis, pour défendre son autorité et les privilèges capitalistes. Mis en danger devant la masse ouvrière qui devient consciente et capable d'une virile et salutaire révolte collective, la bourgeoisie française, comme l'autocratie russe, devra bientôt ne plus compter sur son armée.

Voilà quelle est désormais la préoccupation principale des militants ouvriers sortis des prisons de la République bourgeoise.

Tous les braves camarades qui n'ont pas craint de manifester au 1er Mai dernier et de troubler un peu la quiétude cynique des gouvernants, des exploiteurs et des possédants, comprendront facilement qu'il n'y a qu'une action vraiment révolutionnaire à côté de l'organisation économique des travailleurs, c'est l'action antipatriote et antimilitariste des travailleurs de tous pays.

A la prochaine manifestation ouvrière, qui ne sera peut-être pas encore la dernière, nous voulons qu'il y ait une multitude de faits caractéristiques comme les quelques-uns qui se sont produits au Premier Mai dernier.

Les officiers pourront encore recommander de ne pas tirer en l'air, comme fit, entre autres, le commandant du 71e d'infanterie. Les soldats obéiront, mais ce sera, nous l'espérons, dans le sens que nous rêvons.

On pourra octroyer trente jours de prison, comme on le fit à un soldat du 146e d'infanterie, le brave troupier qui engagera ses camarades à ne pas tirer sur les travailleurs. Mais que fera-t-on à une multitude de soldats décidés à agir de cette même façon ?

Les actes d'insubordination militaire qui se sont produits à Brest et en quelques autres endroits se renouvelleront, se multiplieront, c'est certain !

Ce n'est plus seulement un caporal du 103e de ligne qui se mettra dans les rangs des grévistes en criant : « Vive la Sociale ! et vive la Grève ! », comme cela se produisit à la grève de la fabrique de magnéto *Nil-Mélior*, mais ce seront les sergents et autres mieux gradés qui, comme le lieutenant Tisserand-Delange, se refuseront à l'accomplissement d'une besogne criminelle.

Au Premier Mai dernier, un bataillon du 21e refusa de marcher sur Paris. Au Premier Mai prochain, ce sera le régiment ou plusieurs bataillons de ce régiment et des autres.

Le soldat Bonace ne voulut pas trahir sa conscience qui lui défendait de marcher contre des compatriotes grévistes. Le soldat Bonace a dû faire école. Rien de contagieux comme ces bons exemples.

Quand un gouvernement n'aura plus à opposer aux ouvriers en révolte que des bandes de mouchards, soyons tranquilles, ces « braves » comme en Russie, déront et feront bien.

Prédire de tels événements, ce n'est pas précisément nager dans l'utopie. Ils se réaliseront si nous le voulons.

Les ouvriers antimilitaristes libérés qui ont repris leurs postes de combat, auraient préféré rester en prison que d'en sortir pour travailler à un autre but que celui-là.

Les hommes sincères du monde ouvrier peuvent être condamnés ou acquittés, amnistiés ou graciés, cela leur importe peu.

En prison, ils mûrissent leurs projets d'émancipation sociale ; en liberté, ils tentent de les réaliser.

GEORGES YVETOT.

Ici et Là

PARASITISME CROISSANT !

En 1846 il y avait, en France 180,000 fonctionnaires. Depuis, ces parasites ont pullulé, pis que vermine : en 1873, il y en avait 210,000 ; en 1906, il y en a 450,000 (sans compter les fonctionnaires coloniaux), — et on en crée toujours !

Et c'est le Peuple, seul producteur, qui goberge toute cette engeance. Etonnons-nous, après de telles constatations, que malgré l'intensif développement de la production, les travailleurs soient toujours misérables : le nombre des parasites s'accroît parallèlement !

A QUOI SERT L'ARMÉE

Une lettre de M. Pasquai, député d'Avesnes, adressée au ministre nous apprend que le 19e régiment de chasseurs, en garnison à Lille, s'est déplacé 47 fois pour faits de grève, de 1882 à 1904. C'est donc pour cette besogne que la Patrie appelle ses enfants sous les drapeaux ?

Or, il faut bien remarquer que tous les régiments de France ont eu, si ce n'est plus, les mêmes déplacements que les chasseurs de Lille. Quand nos soldats ne pourchassent pas les naturels de Madagascar, de la Chine ou du Congo, ils sont employés contre les ouvriers de leur pays.

Ah ! malheur !

PETIT DIALOGUE

De Gœthe le philosophe allemand de la fin du XVIIIe siècle, ami des puissants, — et malgré cela observateur profond des phénomènes sociaux :

— *Dis-moi, mon enfant, d'où vient la fortune de ton père ?*
— *De mon grand-père.*
— *Et celle de ton grand-père ?*
— *De mon bisaïeul.*
— *Et celle de ton bisaïeul ?*
— *Il l'a prise.*

Etrange Amnistie

On fait des catégories. — Les uns sont libérés, les autres pas !

La liquidation de l'affaire Dreyfus va permettre à tous les bourgeois libérâtres de redonner libre cours à leurs haines de la classe ouvrière et de ses militants.

L'application de l'amnistie votée à la veille du 14 juillet, — pour liquider l'abominable complot gouvernemental, ne l'oublions pas ! — en est une preuve topique.

Certes, les camarades antimilitaristes ont été libérés : Almereyda, Bousquet, Coulais, Hervé, Garnery, Yvetot, etc., sont retour de Clairvaux et avec eux les camarades Bastien et Lemaire, condamnés à Amiens. D'autres aussi, ont dû être mis en liberté, un peu partout, car notre R. F. très vingtième siècle a, ces mois derniers, empli les prisons à plaisir.

Par contre, Grandidier n'est pas sorti. On l'a ramené de Clairvaux à la prison de la Santé et, là, on a prétendu le conserver pour purger une peine qui ne bénéficie pas de l'amnistie : il a un an à faire, sous prétexte de détention d'explosifs, — qu'il n'a jamais détenus ! Son procès fut une ignominie et sa condamnation une manifestation de hargneuse rancune de chats-fourrés. L'an dernier, durant un court séjour dans l'Allier, la police découvrit au domicile du camarade chez qui logeait Grandidier, un peu de glycérine, substance employée communément dans la parfumerie et qui n'est classée subversive qu'unie à l'acide nitrique. Le logeur fut acquitté, ainsi, du reste, que Grandidier. Mais l'attitude nettement révolutionnaire de ce dernier ayant indisposé dame Justice, le ministère public appela à minima, et en appel Grandidier fut condamné à un an de prison !

Et voilà pourquoi Grandidier n'est pas amnistié !

D'autres que lui restent en prison ; entre autres Bouchard et Habert, les deux charpentiers condamnés, eux aussi, pour détention d'explosifs. On se rappelle les faits au cours de la grève du Premier Mai, par désœuvrement, Habert passa son temps à de bénignes expériences en chambre ; Bouchard, venu le voir, ignorant tout, se trouva victime de l'accident d'abord qui amena leur arrestation et puis, de la férocité des juges.

Quelle que soit l'interprétation qu'on donne aux amusettes de Habert, il n'en est pas moins juste de reconnaître que ce sont des actes connexes au mouvement du Premier Mai. Par conséquent, ils sont amnistiés.

Il y a d'autant moins à en douter qu'une autre victime de la police, un travailleur lyonnais, Lafont, arrêté à Vienne sous le même prétexte « fabrication d'explosifs vient d'être mis en liberté.

En outre, restent emprisonnés aussi les camarades Monneret et Hella, condamné pour provocation à la désertion.

Le gouvernement a laissé aux chats-fourrés l'interprétation de la loi et ceux-ci en usent pour la restreindre le plus possible.

Le cas de Monneret vient d'être liquidé par la Chambre des appels correctionnels, devant laquelle il s'était pourvu, afin de faire déclarer qu'il doit bénéficier de l'amnistie. L'avocat général a soutenu le contraire et le tribunal a opiné, par l'arrêt suivant :

Considérant que l'article 1er § 6 de la loi d'amnistie accorde l'amnistie aux déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer sans faire aucunement mention de ceux qui auront provoqué à la désertion ou l'auront facilitée ;

Que ladite loi ne vise nullement les infractions prévues par l'article 242 de la loi du 9 juin 1857, dont les dispositions ne se réfèrent pas d'ailleurs à la complicité dans les termes du droit commun, mais établissent un délit spécialement et nettement caractérisé ;

Considérant que le prévenu invoque vainement, à l'appui de l'interprétation qu'il propose, un passage des travaux préparatoires de ladite loi d'amnistie, duquel il résulterait que le rapporteur de la Chambre des députés aurait déclaré que dans l'esprit de la commission, le complice de la désertion devait profiter de l'amnistie au même titre que l'accusé principal ; que cette interprétation, à supposer même qu'elle eût pu bénéficier à Monneret, condamné pour le délit spécial ci-dessus spécifié, n'ayant point été consacrée par le texte de la loi, tel qu'il a été adopté par les deux Chambres, la cour ne peut qu'appliquer ce texte qui ne présente, sur ce point, aucune ambiguïté...

Et voilà, ce n'est pas plus malin : Le mieux intentionné ne se fût pas avisé que pour éviter toute équivoque dans l'application de l'amnistie, il eût fallu, dans son texte, énumérer à la queue leu-leu tous articles du code s'appliquant aux prisonniers à amnistier.

Cela n'a pas été fait, les chats-fourrés en profitent ! Le simple bon sens dit que si les déserteurs sont amnistiés, à plus forte raison le sont ceux qui ont pu les aider...., Oui ! Le bon sens dit cela, — mais bon sens et magistrats sont deux choses distinctes.

C'est tout simplement monstrueux !

A LIRE :

Le Parti du Travail, par Emile Pouget, troisième brochure de la Bibliothèque syndicaliste, 0 fr. 20 par poste 0 fr. 15 ; le cent 7 francs.

Adresser les demandes à E. Pouget, 33 rue de la Grande aux Belles, Paris, Xe.

La grève d'Hennebont

Echec complet de la tentative de reprise du travail.

Malgré toutes les manœuvres, malgré toute la pression exercée sur eux par leur maire-directeur, malgré, enfin, 92 jours de grève, pendant lesquels ils ont connu toutes les privations, pas une seule défection ne s'est produite parmi nos vaillants camarades Hennebontais.

La société des Cirages Français avait, lundi, rouvert les Forges, escomptant que la faim, qui se fait durement sentir chez les grévistes, les pousserait à prendre le chemin de l'usine.

Dès lundi matin, les 1.800 ouvriers et ouvrières se présentèrent auprès de l'usine groupés le long du Blavet, non pas pour empêcher les rentrées, car pas un d'entre eux ne consentira à rentrer sans satisfaction, mais pour infliger à leurs directeurs et administrateurs une leçon d'humanité qui ferait fléchir tous autres hommes que ceux-là, qui n'ont de cœur qu'un coffre-fort.

Quand les camarades furent tous assemblés, une soixantaine de malheureux, estropiés au service de l'usine, sortirent des rangs et rentrèrent dans les ateliers.

A ceux-là on a promis du travail pour toute leur existence, *à condition de ne jamais réclamer de rente*, et les grévistes ne voulaient pas qu'il soit dit que, par leur faute, on leur retirait leur emploi. Donc, ils faute, on leur retirait leur emploi. Donc, seuls, ils allèrent se présenter.

Furieux, le directeur les renvoya brutalement, en déclarant que les Forges ne seraient rouvertes que quand il y aurait 800 ouvriers d'inscrits.

C'est donc plus que jamais la lutte ! A tant de privations si vaillamment supportées, vont venir s'ajouter d'autres privations et on peut être certain que les grévistes ne céderont qu'affamés complètement.

L'âpreté de cette lutte s'explique par les nombreuses retenues opérées sur les salaires, et surtout par le désir de voir augmenter des salaires dont la base a été établie en *1864*.

A cette époque, les Forges occupaient 250 ouvriers et la fabrication donnait 750.000 kilogrammes, soit une production de 3.000 kilogrammes *par ouvrier*.

En 1888 le nombre d'ouvriers était de 1,026 avec une production de 10 millions 860.000 kilogr., soit 18.894 kilogr. par ouvrier ; et, depuis, le nombre d'ouvriers a atteint 1,800 et la production a doublé.

Seuls, les salaires sont restés les mêmes (quand ils n'ont pas diminué !), salaires variant de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 par jour sur lesquels, pour la caisse de retraite, on opère encore une retenue suivant le tableau ci-dessous :

De	1 fr. 00	jusqu'à	35 fr. 00......	1 fr. 00
—	36 fr. 00	—	50 fr. 00......	1 fr. 50
—	51 fr. 00	—	70 fr. 00......	2 fr. 00
—	71 fr. 00	—	80 fr. 00......	2 fr. 50
—	81 fr. 00	—	100 fr. 00......	3 fr. 00
—	101 fr. 00	—	120 fr. 00......	3 fr. 50
—	121 fr. 00	—	160 fr. 00......	4 fr. 00
—	161 fr. 00	—	180 fr. 00......	5 fr. 00
—	181 fr. 00	—	200 fr. 00......	6 fr. 00
—	201 fr. 00	—	300 fr. 00......	8 fr. 00
—	301 fr. 00	et au dessus	....	12 fr. 00

D'autre part sous le titre de « *Recettes complémentaires* » recettes qui servent à donner des secours aux veuves, à accomplir des actes de bienfaisance (*sic*) facultatifs, c'est-à-dire suivant le bon plaisir du directeur, on retient encore à chaque ouvrier, *par mois*, 0 25 pour ceux gagnant *moins* de *cent francs par mois* : 0 50 à ceux gagnant de 100 à 200 fr. et 1 fr. à ceux gagnant plus de deux cent francs par mois.

Toutes ces retenues entrent naturellement en compte à la Compagnie et servent à donner des retraites, soi-disant, au vieux ouvriers.

Or on cite une vingtaine d'entre eux touchant de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 centimes de retraite par jour, *somme qu'on a d'ailleurs eu soin de diminuer sur leurs salaires journaliers car ils continuent à travailler à la manœuvre*. Par contre des contremaîtres gagnant 400 fr., 500 fr. et 600 francs par mois touchent en même temps une retraite *de 1,200 par an*.

Malheur à celui qui demande des comptes, qui essaie seulement d'avoir des explications ! Il faut que tous acceptent les mensonges, qu'on leur débite une fois par an à l'assemblée générale.

Un fait typique qui démontrera jusqu'où peut aller la lésinerie des actionnaires et administrateurs de cette société.

Il y à quelques années, dans l'espoir de supprimer le syndicat, le directeur décida la création d'une société de musique et de gymnastique. Comme il fallait acheter du matériel, des instruments, etc., etc., on décréta qu'une nouvelle retenue de 0 fr. 20 centimes par mois serait faire en ce but. Bon gré mal gré, tous durent subir la retenue et il fut ainsi recueilli plusieurs milliers de francs.

Seulement, jamais on ne voulut rendre de comptes aux ouvriers ; la société de gymnastique et de musique — grâce à l'opposition et à la propagande du syndicat — ne put être formée mais l'argent est quand même resté dans la caisse de la société des Cirages français.

Un jour le syndicat voulut exiger des comptes et la restitution des sommes versées on lui répondit que... *ça ne le regardait pas*.

On s'étonne ensuite du mouvement de révolte de ces travailleurs, on est stupéfait de voir leur admirable entêtement dans la lutte. Mais, n'est-il pas mille fois justifié ? Et encore, jusqu'ici, n'ai-je pas parlé de l'état du matériel et des nombreux accidents journaliers qui arrivent et finissent par effrayer ces travailleurs.

J'aurai l'occasion d'en recauser.

Pour le moment il est *urgent* que le prolétariat fasse un nouvel effort.

—o—

Ayant abusé, comme directeur, de son autorité de maire en signant une réquisition du commandant des troupes, le misérable Gibaud vient d'être suspendu pour un mois... et sa révocation de maire est proposée.

C'est un commencement de satisfaction, tardif, platonique, mais qui était nécessaire ! Il faut maintenant que les gros sous du prolétariat achèvent la déroute de cet être malfaisant.

Il est impossible que nous laissions succomber ces vaillants. Coûte que coûte il faut qu'ils arrachent la victoire, nous le voulons, nous le pouvons ! Mais il faut que tous se hâtent, qu'on songe qu'il y a trois mois que ces camarades sont en lutte ; trois mois qu'ils ont faim. Et il y a 6.500 bouches à nourir à Hennebont, qui ne *demandent pour vaincre que du pain*.

A. MERRHEIM.

AUX BOURSES DU TRAVAIL

Malgré une circulaire adressée à toutes les Bourses du travail, nos appels réitérés en tête de « La Voix du Peuple » et des lettres particulières adressées aux secrétaires, un certain nombre de ceux-ci ne nous ont pas encore adressé la liste des syndicats adhérents à leur organisation.

Egalement un certain nombre de Bourses du travail n'étant pas statutairement à jour de leurs cotisations ce qui risque d'interdire également aux syndicats en faisant partie l'accès du congrès, à se préoccuper de la situation de leur Bourse du travail vis-à-vis de la Confédération.

Nous ne saurons donc trop engager les syndicats adhérents à une Bourse qui ont l'intention de se faire représenter au Congrès d'Amiens à se renseigner auprès du secrétaire de leur Bourse s'il a répondu comme il convenait à nos différents appels.

La dernière limite assignée pour l'établissement du répertoire qui servira à reconnaître les syndicats remplissant la double obligation donnant droit de participer au Congrès est passée et c'est la dernière fois qu'il nous est permis d'insister pour que les secrétaires de Bourses du travail en retard puissent encore faire le nécessaire

Pour le Comité :
Le secrétaire-adjoint, P. DELESALLE.

Un Crime militaire

Il n'y a pas d'indemnité pour les victimes d'accidents du « travail » à la caserne.

Il y a quelques semaines, un fait odieux se déroulait au 134e de ligne, à Dijon, qui est caractéristique de la barbarie militariste.

A la suite d'un refroidissement attrapé à l'exercice, un soldat de ce régiment entra à l'infirmerie. C'était aux premiers jours de février. Il fut ensuite envoyé à l'hôpital pour y être soigné, car les soins qu'on lui donnait étaient si « scientifiques », que son état empirait. Peu après, il eut mal à l'œil et son cas s'agravant, le pauvre camarade demanda à être soigné par un oculiste.

Naturellement, on refusa ! A quoi bon faire des dépenses pour guérir un homme. Ah, si c'était un cheval, qui coûte à remplacer... on pourrait voir. Mais, un homme ? Peuh !

Le malheureux traîna ainsi jusqu'au 15 juin environ, époque à laquelle on le renvoya à la caserne, — mais, cette fois, il avait l'œil gauche totalement perdu. N'étant plus reconnu bon à faire un soldat, il fut réformé. Etant complètement sans ressources et étant orphelin, il demanda une petite pension. En fait de secours, quelques jours avant le 14 juillet, — anniversaire de la prise de la Bastille, — on le flanqua à la porte comme un être malfaisant.

Oh, ce fut fait très élégamment.

L'adjudant du bataillon, aidé d'un sergent rengagé, obligèrent six des camarades de l'estropié à lui sauter dessus en surprise et à le mener dehors.

Tous refusèrent, écœurés de l'ignominie dont on voulait les rendre complices... Mais, la gradaille les menaça de prison, — et c'est grave refuser d'obéir, au régiment ! Ils cédèrent...

Le pauvre bougre fut donc jeté dehors, sans ressources. Une fois à la rue, — cruelle ironie, — il eut maille à partir avec la police qui lui signifia l'ordre de se mettre en civil, sous peine d'être puni pour port d'effets militaires.

—o—

Comment s'est finie l'aventure ?... Qu'est devenu le malheureux ?...

On ne sait !

Et de tels cas ne sont pas isolés ! Il n'y a pas de caserne où des crimes semblables n'illustrent la vie imbécile qui se mène dans ces cavernes ; leur seul mérite est de susciter de saines réflexions antimilitaristes.

LE PLACEMENT
dans les Bourses du Travail

Parmi les propositions intéressantes qui nous sont parvenues, il convient de signaler particulièrement celle de la Bourse du Travail de Reims, qui, quoique intéressant plus particulièrement les Bourses, n'en offre pas moins un intérêt d'ordre général très important.

La Bourse de Reims propose, en effet, et nous ne saurions trop engager les Bourses à prendre cette demande en considération, d'organiser, pendant le Congrès qui se tiendra prochainement à Amiens, une exposition de tous les imprimés en usage dans les Bourses et notamment des divers imprimés nécessaires au placement. Les secrétaires des Bourses pourraient, par un choix judicieux, faire d'utiles comparaisons qui serviraient de bases à certaines Bourses pour améliorer leurs propres services.

Cette proposition sera, nous l'espérons, mise en application, car toutes les Bourses du Travail tiendront à y participer par l'envoi des documents nécessaires.

Cette exposition pourra servir de base à la discussion d'une des questions à l'ordre du jour de la Conférence des Bourses : la création de services régionaux de placement et de propagande.

Nous invitons dès maintenant les secrétaires de Bourses du Travail à mettre à l'étude cette importante question sur laquelle nous ne manquerons pas, du reste, de revenir.

P. D.

SOUPES COMMUNISTES

L'effervescence du Premier Mai, en faveur de l'obtention des Huit Heures est terminée. Chacun a repris son travail... mais, nombreux sont les camarades qui ont été dans l'obligation de changer de maison parce que, remerciés comme perturbateurs, et, qui plus est, d'autres se heurtent encore à un refus formel d'embauchage.

Le mouvement n'a pas donné à la Classe Ouvrière tous les avantages qu'elle en attendait, malgré la propagande faite et malgré les efforts des camarades syndicalistes qui ont fait le nécessaire pour engager leurs camarades d'atelier à participer à une démonstration imposante et efficace auprès du patronat. Il y a eu des timidités et des hésitations et c'est pourquoi nous n'avons pu arracher de force aux exploiteurs ce qu'ils ne voulaient pas nous accorder de bon gré. Les manifestations imposantes du Premier Mai et jours suivants n'ont pas été suffisantes pour arracher l'ensemble des revendications directes formulées.

Mais, si les résultats n'ont pas, au point de vue matériel, répondu aux espoirs, le mouvement a été précieux. à d'autres points de vue. Il a montré aux organisations leur côté fort et leur côté faible et aux individus que s'ils veulent obtenir quelque chose, il faut y mettre un peu d'énergie et l'on a pu remarquer que c'est justement ce qui a fait le plus défaut.

A mon avis, il serait de grande utilité que tous les camarades qui ont participé au mouvement et en ayant suivi les phases de près ont pu observer les raisons de défaillances, de fléchissements ou de défections, ne gardent pas leurs réflexions pour eux, qu'ils les livrent à la publicité de façon à tirer de ce faisceau d'arguments des enseignements pouvant nous permettre de mieux coordonner nos efforts et, par là, obtenir de meilleurs résultats.

C'est ce que, pour ma part, j'ai tâché de faire, en ce qui concerne les *Soupes Communistes*.

Depuis longtemps, l'on cause beaucoup des *Soupes Communistes*. Dans différentes grèves de la métallurgie, cette pratique a été mise à exécution et, tout récemment encore aux grèves de Longwy, elle a donné d'excellents résultats.

Au dernier congrès de la métallurgie, une Résolution a été votée engageant les organisations se préparant à la grève partielle à s'entendre pour organiser, par avance, les soupes communistes.

Cette mesure de défense préventive aurait dû être prise pour le Premier Mai, — alors qu'un mouvement général devait être tenté. Mais, rien n'a été préparé ! A qui la faute ? A-t-on cru que ces installations ne sont pas possibles dans les grandes villes ? Ou bien, les camarades ont-ils la bouche trop fine pour s'alimenter, durant quelques jours, à une popotte qui paraphrase le refrain de la *Carmagnole* : « à la même gamelle, nous viendrons tous manger » ? Ou bien, croient-ils que cette organisation est trop compliquée ?

Voyons s'il n'y a pas erreur en tout cela.

Dans divers quartiers de Paris et de la banlieue, des *soupes communistes* furent installées, — un peu tardivement. Toutes ont fait leur possible pour assurer le nécessaire, l'indispensable aux chômeurs de leur section. Ayant participé à l'organisation et au fonctionnement de la popotte de Billancourt, je crois utile de fournir les renseignements sur la façon dont nous avons opéré, afin que les camarades qui, en cas de conflit, seraient embarrassés pour cette installation y puisent barrassés pour une installation de ce genre, y puisent des enseignements.

Jusqu'au 10 mai, nous nous bornâmes à tenir nos réunions de grève et, à chacune, nous faisions une collecte pour couvrir les frais d'organisation. Voyant que la résistance patronale se faisait toujours plus tenace et que des défections commençaient à se produire, je projetai l'organisation de *soupes communistes*. Avant d'en rien dire aux camarades, je combinai mon plan, afin de n'en parler qu'après m'être rendu compte de la possibilité de réalisation. Je partis à la recherche d'un local et j'eus la chance d'en trouver un, à proximité de nos réunions habituelles et à peu près dans le centre de la localité ; j'en fis la demande au propriétaire, qui, gracieusement et à titre gratuit, le mit à notre disposition.

Cela fait, j'allai à la réunion et je fis part aux camarades de la démarche que je venais de faire et je développai ma proposition de création d'une *soupe communiste* ; elle fut acceptée et une commission de huit membres fut désignée.

Le soir même, la commission entrait en fonctions, se répartissant les besognes suivant la compétence de chacun ; en ce qui me concerne je me réservai la besogne de cuisinier-distributeur. Le lendemain, quelques camarades, munis d'un brassard, en signe de reconnaissance, et de listes de souscriptions bien en règle, faisaient une collecte auprès des commerçants de la localité. Sans être trop fructueuses, ces recettes nous encouragèrent. D'autres camarades procédèrent à l'installation de la cantine.

Quant à moi, j'étudiai mon rôle de cuisinier, car j'avais mon apprentissage à faire !... Non pas que j'eusse l'intention de cuisiner des menus à concurrencer un Vatel, mais il me fallait savoir le nombre de chômeurs que j'allais avoir comme clients et ce qu'il fallait leur donner à manger, de façon à ce qu'ils aient suffisamment, mais que je n'aie pas de restes à jeter, car nous allions avoir à compter. Quatre-vingt camarades se firent inscrire pour prendre leurs repas.

Je partis à la recherche d'un foyer et d'un récipient quelconque. Je trouvai chez un brocanteur ce que je cherchais ; un superbe chaudron, en fonte, comme on se sert à la campagne pour faire cuire les pommes de terre et tenant 70 litres. Le chaudron et le foyer portatif, occasion superbe, me furent laissés à 12 francs, — neuf, cela eut coûté 20 francs. Je fis transporter mon acquisition au local et, une demi-heure après, c'était installé. Quant à la batterie de cuisine, assiettes, cuillères, fourchettes, etc., le tout fut apporté par quelques camarades ; un établissement

auquel nous nous étions adressés mit à notre disposition des bancs en bois et nous confectionnâmes les tables avec des planches posées sur des tréteaux. Au total, l'installation coûta 12 francs, — juste l'achat du foyer et du récipient.

Il fallut se mettre à faire la cuisine. Voici de quelle façon je m'y pris ; pour ne pas faire d'impair, je me livrai à un tout petit calcul : Il faut, en moyenne un demi-litre de bouillon par personne ; je mis la quantité d'eau à peu près nécessaire, de façon à ce que, cuit et réduit, il restât cette quantité de bouillon. Pour la viande, la ration était de 200 grammes environ, par personne ; donc un kilo faisait pour cinq. Pour les légumes, je demandai à ma femme combien elle prenait pour notre intérieur et je conclus qu'un litre de légumes secs ou de riz pouvait fournir dix portions. Je ne me suis pas trompé. Les légumes qui conviennent le mieux et sont les moins coûteux sont les haricots, les pommes de terre, les lentilles, le riz, — et on peut varier avec du macaroni.

Le 13 mai, à midi, le premier repas fut servi. Les camarades étaient étonnés de cette installation de campement. Je dois dire que beaucoup riaient et prenaient cette *soupe communiste* comme une fumisterie.

Eh bien, du 13 mai qu'elle a commencé, la *soupe communiste* a fonctionné jusqu'au 30 juin. Or, pendant ces quarante huit jours, elle a servi ,en moyenne, à manger à 70 personnes.

Il était distribué chaque jour et gratuitement, à midi, une soupe grasse, une portion de bœuf et un plat de légumes ; le pain, sans être rationné n'était pas à discrétion, en ce sens que chacun prenait son nécessaire, en évitant de faire des croûtes ; un demi-litre de vin, additionné d'un demi-litre d'eau, était servi pour quatre personnes. Le soir, même repas était servi, moins la viande.

Et cela, avec quelle somme d'argent ? Avec 1,390 francs ! Oui, avec treize cent quatre vingt dix francs, provenant de collectes et de souscriptions, nous avons pu faire vivre 70 personnes pendant 48 jours.

La dépense a donc été d'environ *quarante et un centimes par personne et par jour.*

A vous, camarades, de tirer profit de notre expérience. Et j'ajoute que nombre de camarades qui seraient retournés au travail, talonnés par la faim, ne l'ont pas fait quand ils ont vu leur existence assurée.

Ce qu'il faudrait c'est que, dès qu'une grève éclate, dès qu'un mouvement quelconque se produit, sans attendre, les camarades prennent l'initiative de l'installation d'une *soupe communiste*. Si on faisait ainsi, au premier moment, chacun ayant la conviction que le vivre est assuré, les résultats ne se feraient pas attendre. Outre qu'il n'y aurait presque plus de lâcheurs, le patron serait moins résistant, parce qu'il se convaincrait de l'inutilité de son obstination.

Afin de rendre d'un fonctionnement tout à fait pratique et rapide les *soupes communistes*, il serait bon d'organiser une installation permanente, sous le contrôle de la Bourse du Travail et qui lui appartiendrait.

Pour cela, j'en recauserai dans un article prochain, car, à mon avis, il y aurait urgence à voir discuter la question à la Conférence des Bourses, à Amiens.

Ceci dit, camarades,vous voyez qu'il n'est pas très difficile d'installer une soupe communiste. Il s'agit simplement de vouloir faire quelque chose. Soit à la ville, soit à la campagne, on peut tirer profit de tout ce que l'on a pour s'installer à peu de frais.

Je ne vous dis pas « à l'œuvre », mais si le cas se présente essayez !

E. TAILLANDIER.

P.-S. — Dans le total de 1390 fr. cité plus haut, il faut déduire la somme de 214 fr. 95 qui a servi à payer les frais de bureau, de délégation et de secours à des camarades qui ne pouvaient venir prendre leur repas à la soupe communiste. La somme affectée à la soupe n'est donc que de 1175 fr. 25, ce qui porte le repas journalier à 0 fr. 35 au lieu de 0 fr. 41.

La commission de la Soupe de Billancourt, n'ayant pu, malgré tout son désir, présenter un compte rendu de sa gestion, les camarades ne s'étant pas dérangés à son appel, voici le compte détaillé qui nous est adressé :

RECETTES	
Quêtes, collectes et souscriptions......	1.390 20
DÉPENSES	
Frais de bureau........................	36 55
Délégation	20 95
Secours, répartition...................	134 45
Reliquat (partagé entre 3 camarades restant)	23 »
Dépenses pour la soupe................	1.175 25
	1.390 20

En Algérie

Eveil syndical des ouvriers agricoles

Malgré l'absence de toute propagande corporative ou sociale parmi les indigènes, ceux-ci commencent de-ci de-là à discuter les prix de leur travail, à résister à l'exploitation.

Comme en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, ils ont profité cette année de l'abondance des récoltes pour engager une série de grèves partielles et pour exiger des propriétaires, au lieu des 1 fr. 75 ou 2 fr. habituels, 2 fr. 50 ou 3 fr., notamment dans le département de Constantine. En même temps que les moissonneurs arabes ou kabyles se concertaient ainsi et amélioraient leurs salaires, les travailleurs italiens, français, espagnols, indigènes des mines de fer, de zinc, de mercure de la même région tentaient des grèves et réclamaient aussi de meilleures conditions de travail.

Les propriétaires affolés de ne plus profiter des salaires dérisoires d'antan, prétendent que les mouvements actuels sont la répercussion des luttes syndicales de France, des efforts de la Confédération du Travail pour les 8 heures, des progrès du socialisme, de la révolution russe. Ils affirment que, dans les douars, le plus lettré des salariés arabes lit à ses compagnons le journal qui donne les nouvelles de l'Europe agitée par la lutte de classes. Souhaitons qu'en effet les prolétaires arabes, de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'Algérie se colonise, se peuple, s'outille s'éveille à la solidarité ouvrière.

Dans le Bassin de Longwy

Bénéfices scandaleux des Hauts-Fourneaux de Saulnes

On se rappelle assez les lamentations des grands journaux lors des dernières grèves de Longwy.

Ils n'avaient pas assez d'encre pour insulter les militants qui, tel Cavalazzi et tant d'autres, apportaient la parole d'espérance à ce malheureux prolétariat, appartenant à presque toutes les nations européennes ; prolétariat que l'on divisait pour mieux l'exploiter et qui, ne connaissant aucune liberté, ne pouvait avoir d'autre volonté que celle du *Maître* tout-puissant.

A grands cris, les exploiteurs réclamaient l'arrestation des meneurs, soudoyés par l'or allemand, disaient-ils, pour jeter la perturbation et faire naître les conflits dans la région de l'Est, si prospère, etc., etc., etc.

Il faut croire que cette agitation n'a pas été aussi malfaisante qu'ont bien voulu le crier les journaux à la solde du *Comptoir International de Longwy ;* à moins que n'ait rendu considérablement le petit jeu des amendes, des bascules truquées et autres manœuvres de cette association de malfaiteurs qui, grâce au tarif protectionniste douanier décongestionne le marché français sur les marchés étrangers, afin de vendre ses fontes, fers et aciers à des prix exorbitants en France.

En tous les cas, les bénéfices sont encore plus élevés que les années précédentes.

Voici la communication que nous découpons dans l'*Usine*, le grand journal patronal de l'Est :

Société des Hauts-Fourneaux de Saulnes
MARC RATY et Cie

Le bilan de 1905 *accuse un bénéfice de* un million quatre cent mille francs *contre* 1 *million* 319.000 *francs en* 1904 *et* 1.067.000 *francs en* 1903 *pour un capital initial de* 4.250.000 *francs. Un dividende de* 200 *francs sera distribué.*

Commenter une telle note serait en affaiblir la portée. Mais il faut que l'on sache que le Marc Raty est celui qui, pendant les grèves de l'année dernière, comme maire de Saulnes, après avoir énivré les gendarmes, prit un clairon et sonna la charge, c'est-à-dire la chasse aux grévistes.

Il y eut des blessés, et ce ne fut que grâce à la rapide intervention d'un commandant qu'il n'y eut pas des morts.

Ce sont ces gens-là qui, après avoir fait expulser Cavalazzi, ont fait arrêter notre camarade Blanchard, l'ont fait condamner, à Briey, à deux mois de prison et, mécontents, ont fait porter sa peine à *quatre mois* par la Cour d'appel de Nancy.

C'est encore sur leurs injonctions que, tout dernièrement, fut expulsé *Ongari* qui continuait la tâche de Cavalazzi en renseignant les malheureux Italiens sur leurs droits quand ils sont estropiés.

Qu'avait fait Ongari ?

Rien ! Rien ! Rien ! Seulement, il avait plu à Clemenceau de faire du chiqué en ordonnant que soit ouverte une instruction contre les patrons de Villerupt pour entraves à la liberté du travail. Et comme ces derniers sont les maîtres et entendent l'être malgré le ministre, comme le préfet est à leurs ordres, ils lui signifièrent d'avoir à expulser Ongari : ce qu'il fit aussitôt.

C'était leur façon de répondre à l'enquête ministérielle, et Ongari — pas plus que Blanchard — *n'est compris dans l'amnistie.*

Pourtant, il a femme et enfants ; de plus, les malheureux Italiens dont il était le défenseur pour les accidents du travail, sont livrés sans défense à la rapacité des Raty, Dreux et Cie, qui réalisent des bénéfices aussi scandaleux que ceux qu'on a pu lire plus haut.

—o—

Quant aux capitalistes de ce bassin qui croient avoir par la terreur et les renvois à tort, à jamais tué toute idée d'émancipation dans le bassin, ils se trompent.

Déjà les aciéries de Longwy, où lors de la dernière grève il y eut tant de victimes, nombre de pères de famille réduits à la misère, envoient des lettres à ceux-là mêmes qui avaient été si brutalement renvoyés pour qu'ils reprennent leur place aux Aciéries.

Ils y retourneront, mais la haine au cœur et avec le désir de venger un jour les souffrances endurées.

Pour notre part, nous veillerons et les aiderons de toutes nos forces, car si la période d'agitation nécessaire est terminée, celle d'organisation a, depuis longtemps, commencé et donne des résultats, demain les *Maîtres* du bassin de Longwy trouveront à qui parler.

A. M.

Les Travailleurs de la Céramique

Congrès National et International tenus à Limoges.

Les deux Congrès, national et international, de la Céramique se sont terminés dimanche soir, 15 juillet, à 8 heures, après deux jours, pleins, de discussion.

Je crois, je l'espère du moins, que, au point de vue des renseignements précis concernant la condition des travailleurs céramistes des différents pays, des salaires et des libertés qu'ils ont, ou de l'autorité capitaliste qu'ils sont obligés de subir, et aussi de l'action plus intensive de l'action syndicale, le Congrès International de la Céramique pourra donner des résultats utiles.

Quant au 6e congrès de la Fédération de la Céramique, je suis certain que les résultats heureux constatés à ce Congrès, au point de vue du nombre, et surtout de la mentalité plus consciente, démontrée dans les débats, donnent la promesse que la Fédération doit se développer rapidement.

Evidemment, il y a des imperfections, il serait puéril de le nier, mais il y a réellement des progrès de force et d'idée réalisés.

Notre Fédération qui, il y a quatre ans, comptait à peine 2.000 cotisants et 20 syndicats, s'est élevée au chiffre de 3.500 et de 23 syndicats.

Ceci, c'est le nombre, et je sais par expérience — c'est l'observation qui m'a démontré cette réalité — que le nombre n'est une valeur d'action qu'à la condition qu'il soit actif et agissant. Une organisation qui se contenterait de s'admirer dans le gros capital qu'elle possède, dans la puissance de son nombre, serait inefficace, du fait de son inactivité.

Le 6e Congrès de la Céramique l'a compris. C'est pourquoi il a pris la résolution d'intensifier sa propagande. Il a décidé de faire son prochain Congrès à Lille, parce qu'il y a dans le Nord plus de 10.000 céramistes inorganisés. De plus, il a décidé qu'il était urgent que ces travailleurs soient organisés syndicalement. Et pour préparer le terrain, pour y jeter la semence syndicale, des propagandistes seront envoyés dans le Nord par le comité de propagande, chargé de donner suite à cette excellente résolution.

Au numéro prochain, je m'étendrai davantage et donnerai un rapide compte rendu des travaux des congrès national et international ; j'essaierai aussi d'indiquer quelle est la pensée et l'esprit qui s'en dégagent.

—o—

Le camarade Griffuelhes a assisté au Congrès International et à la seconde partie du Congrès National de la Fédération.

Dans une soirée, au restaurant Coopératif, où il fut appelé à prendre la parole, après avoir reconnu que la Féderation avait réalisé des progrès, il s'est attaché à montrer que Limoges, ville essentiellement ouvrière, n'avait peut-être pas fait tout ce qu'on pouvait attendre d'elle.

Son argumentation, très serrée, qui plaçait la critique fortifieuse d'activité audessus de la louange qui pousse parfois à l'engourdissement, a été accueillie diversement.

Cependant, je crois, je suis certain même, que quand nos camarades de Limoges auront réfléchi, ils penseront que Griffuelhes a eu raison de parler ainsi qu'il l'a fait.

LÉON MARTIN.

N'allez pas en Tunisie

AVIS AUX TRAVAILLEURS

Par une réclame habile et toujours plus intense dans la grande presse, la Compagnie des chemins de fer Bône, Guelma et prolongements, cherche à attirer des travailleurs vers la Tunisie pour l'exploitation des lignes nouvellement construites.

Nous prévenons les camarades de la métropole du paupérisme qui existe en Tunisie. Les salaires y sont très bas, l'avancement, à la Compagnie, est si lent qu'on peut dire qu'il n'existe pas. La vie y est plus chère qu'à Paris. Un appartement de deux ou trois pièces et une cuisine coûte de 40 à 45 fr. par mois.

Dans l'intérieur, la plupart des gares sont malsaines ; aussi possèdent-elles, toutes, un stock de quinine en réserve. L'employé obligé de vivre en plein bled, ne peut se ravitailler ni en viande fraîche, ni en légumes verts, il doit se contenter des haricots secs et des lentilles, ou des conserves.

Les travailleurs font des journées de 10 heures au minimum, très souvent 12 et même 14, et par une chaleur tropicale. Il n'existe pas en Tunisie de réglementation du travail, aucune loi ouvrière n'y est applicable.

Pas de liberté syndicale pour permettre aux travailleurs de se grouper pour la défense de leurs intérêts corporatifs !

Pas de loi sur les accidents survenus dans le travail ! Tout y est arbitraire et dicté par les caprices des dirigeants.

B. S.

ACTION FÉDERALE

SELLERIE-BOURRELLERIE

Une grande réunion, organisée sous les auspices de la Fédération de la Sellerie-Bourrellerie, s'est tenue le 12 juillet, à la Bourse du Travail ; le but de cette réunion était d'examiner la question de l'affiliation de la fédération française à la fédération internationale.

Le camarade Sassenbach, ouvrier sellier allemand, délégué de la Fédération internationale de Selliers, démontra combien est nécessaire que le groupement international complète le groupement syndical.

Les camarades Trapp, traducteur, Guillon, Pilet, Guilbeau et Barrat prirent successivement la parole et reprenant et commentant ses arguments, insistèrent sur l'utilité du groupement syndical et international, l'ineptie du patriotisme, l'imbécillité des frontières et ils préconisèrent l'entente internationale de tous les travailleurs sans distinction de race ou de nationalité.

L'ordre du jour suivant clôturant la réunion fut adopté à l'unanimité :

« Les ouvriers bourreliers, selliers et similaires, réunis au nombre de 500, après avoir entendu le citoyen Sassenbach, ouvrier sellier allemand, traiter de la question de fédération internationale de la sellerie-bourrellerie, ainsi que les camarades Pilet, Guillon, Guilbeau et Barrat, s'engagent à faire l'impossible dans les organisations pour faire adhérer la fédération nationale de la sellerie-bourrellerie et parties similaires à la fédération internationale ayant son siège à Berlin, et cela dans le but de répondre aux menaces de la classe capitaliste qui, elle, ne recule devant aucun sacrifice pour réduire la classe ouvrière. »

L'assemblée s'est ensuite séparée en envoyant son fraternel salut aux camarades de toutes nationalités, affiliés à la Fédération internationale et aux cris de : « A bas les frontières ! Vive l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes ! »

DANS LES PORTS ET DOCKS

Le siège de la Fédération des Ports et Docks est désormais à Rochefort.

Pour tout ce qui la concerne, écrire au secrétaire, le camarade Trémoulet, Bassin 1, Rochefort.

MEETING DES ÉLECTRICIENS

La régie directe étant repoussée par le Conseil Municipal, Paris subira un nouveau monopole.

L'Union syndicale des Employés des Secteurs Electriques de Paris, le syndicat des Secteurs de la Rive Gauche et le syndicat des Industries Electriques de la Seine avaient organisé un meeting, qui s'est tenu samedi soir, à la salle des Sociétés Savantes.

Il s'agissait d'examiner les conditions qui vont être faites aux travailleurs de l'électricité par le nouveau régime qui va succéder aux concessions actuelles. Les concessions obtenues par diverses sociétés vont se terminer et le Conseil municipal, après avoir repoussé la régie directe, semble pencher pour céder le monopole de l'électricité à une Société qui a pour plus bel ornement le grand exploiteur Schneider, du Creusot.

Le meeting de samedi était présidé par le citoyen Anatole France, qui a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Camarades,

Je vous remercie, non pas de m'avoir appelé à présider votre réunion, car il ne saurait y avoir ici ni président, ni présidés, nous avons autre chose à faire que de décerner et de recevoir les honneurs d'une séance ; il s'agit de résoudre des questions vitales. Ce dont je vous remercie c'est de m'avoir donné l'occasion de me montrer avec vous et de me montrer pour vous.

La réflexion et l'expérience m'éloignent chaque jour davantage de ce qui est artificiel et faux, de tout ce qui est vain et stérile pour me rapprocher sans cesse de ce qui est vrai, solide et fécond.

C'est pour cela que je me sens à l'aise ici dans le monde réel, dans le monde du travail.

Je vais vous faire en deux mots ma confession. C'est l'affaire Dreyfus qui m'a conduit au socialisme. Il y a huit ans, quand j'ai appris de la bouche de Zola les crimes de l'état-major, j'ai été rempli d'étonnement et d'horreur. Je n'ai pu me taire. J'ai été conduit ainsi sur le chemin des justes causes. C'est pourquoi avant d'examiner les questions qui vous concernent, je vous demande de flétrir le plus abominable et le plus audacieux des scélérats, le général Mercier. (Vifs applaudissements.)

Camarades, vous êtes réunis pour examiner vos desiderata relatifs aux conditions de travail dans le régime futur de l'électricité à Paris. Quel sera ce régime ? Nous pouvons le prévoir. Nous savons que ce ne sera pas la régie directe, Les anciens grecs disaient que l'avenir est sur les genoux des dieux. La régie directe est sur les genoux d'un dieu qui, selon toute apparence, l'y gardera longtemps avant de la montrer à la terre. Je vous avouerai que je ne la regrette pas beaucoup pour vous. L'esprit des bureaux est tel que les ouvriers ne gagneraient rien à ce régime. On dit qu'il y a au Conseil municipal une majorité socialiste. On le dit, mais il n'y paraît guère. Un de mes confrères, en lisant l'autre jour le budget de la Ville, y trouvait au chapitre des employés d'étranges gratifications. On voit dans ce document des agents et des sous-agents. Et si le sous-agent n'a pas un juste sentiment de son infériorité, c'est qu'il n'a pas assez médité le titre de sa fonction. On rencontre aussi dans ce budget des hommes de peine. Vous entendez des hommes dont l'emploi est de peiner. Ils sont en bas de l'échelle, sans quoi nous verrions probablement au-dessous d'eux des hommes de supplice et des hommes de torture.

Enfin puisque la régie directe est réservée pour des temps meilleurs, aux concessions expirées succéderont des concesssions nouvelles en face desquelles vous élèverz vos revendications......... »

Anatole France examine ensuite, dans le détail, les conditions de travail et les garanties que les camarades des secteurs électriques entendent imposer aux concessionnaires futurs, — quels qu'ils soient. Et il conclut :

Persévérez et vous obtiendrez justice. Vous êtes forts par l'action commune de vos syndicats. Vous êtes forts par votre union fondée sur la solidarité la plus large, la plus nécessaire, la plus naturelle et la plus forte. Vous êtes tous ou presque tous syndiqués et par là votre corps d'état constitue un organisme supérieur et vigoureux.

Les ouvriers qui ne sont pas syndiqués sont voués à des périls et à des souffrances continuelles. Les ouvriers qui ne sont pas syndiqués ne forment pas un corps solide et résistant. C'est de la poussière d'ouvriers. Elle flotte au gré du souffle patronal et des forces capitalistes......... »

Ensuite, le camarade Sorbon, secrétaire de l'Union syndicale des Employés, raconte les diverses péripéties des pourparlers qui ont eu lieu entre les ouvriers électriciens et la commission municipale chargée d'élaborer le projet des nouvelles concessions. Sorbon traite de comédies ces négociations. Puis, après avoir noté l'enterrement de la régie directe par le Conseil Municipal, il est amené à examiner les projets en présence, au nombre de deux : 1° celui de Schneider et Mildé ; 2° celui de l'Union des Secteurs.

Malgré les avantages que semble réserver aux travailleurs le projet Schneider-Mildé, le camarade Sorbon se prononce pour que les syndicats conservent la plus stricte neutralité.

Le camarade Pataud lui aussi, ne voit pas ce que gagneraient les ouvriers à prôner une combinaison, plutôt qu'une autre. Il constate que le projet des Secteurs est en baisse et il ajoute que si, au cas où serait adopté le projet Schneider-Mildé, ces exploiteurs se refuseraient aux améliorations nécessaires, ce serait la lutte ! Et il a la conviction que, par l'entente, les camarades triompheront de toutes les résistances.

D'autre part, ajoute-t-il, il importe que nous obtenions la garantie que les clauses du cahier des charges nouveau seront respectées. Ceux qui rédigèrent le cahier des charges de 1889, qui nous régit encore, firent la partie belle aux patrons. Mais, à l'avenir, c'est à nous, à nos organisations d'éclairer le Conseil municipal. Nous voulons être présents à la signature du nouveau contrat. Pour triompher, maintenons notre cohésion, organisons dans tous le département la représentation intégrale de toute la corporation, groupons-nous et formons le bloc de la corporation des électriciens.

Finalement, l'assemblée adopte à l'unanimité un ordre du jour portant que les délégués de la corporation auront pour mission d'obtenir des nouveaux concessionnaires : 1° le maintien du personnel actuel; 2° le respect des situations acquises ; 3° la constitution d'une caisse de retraites. Sur la proposition du camarade Pataud, on vote également une motion portant que les délégués de la corporation seront entendus contradictoirement devant le préfet et la commission municipale avec les demandeurs de concession.

Enfin la réunion décide que dans le cas de renvoi du personnel avant l'expiration du monopole actuel, la grève générale pourra être organisée.

Le Monopole de l'Electricité

Lettres du camarade Adam, ancien secrétaire du syndicat du Creusot, aux camarades des secteurs de Paris.

Le grand potentat du Creusot Schneider est sur le point d'obtenir le monopole de l'Electricité dans Paris en compagnie d'un autre archi-millionnaire parisien M. Mildé.

Ces deux exploiteurs accepteront tout ce que vous leur demanderez, *ils ont du cœur*, Schneider en 1899 nous l'a dit. Mais, ce « cœur » devant nous, il le cherchait partout, même dans ses poches et il n'a jamais pu le trouver.

A la suite des grèves de 1899, nous eûmes recours au fameux arbitrage de M. Waldeck-Rousseau, autre copain. M. Schneider, Ramboye III, acceptait la décision de l'arbitre, et devait s'y conformer, disaient ses représentants à la délégation. Nous eûmes pendant vingt-quatre heures de l'espoir; cet espoir fut vite déçu : dès le lendemain l'arbitrage était violé, nous demandions à M. le président du conseil M. Waldeck-Rousseau d'avoir à intervenir pour obliger Schneider à se conformer à sa décision. Nous eûmes de Waldeck-Rousseau cette belle réponse qui coupait court à tout : « Mon mandat d'arbitre étant expiré je n'y puis rien », nous étions alors livrés dans l'usine du Creusot à la merci de notre exploiteur.

Une seule clause a été retenue par lui, celle qui instituait des délégués par corporation. Nous eûmes la candeur de croire que nous obtiendrions par ces délégués quelques améliorations ; par la nomination de ceux-ci, nous avions sacrifiés nous-mêmes nos meilleurs camarades. Tous ceux qui furent désignés furent le point de mire des gros bonnets de l'usine et de leurs sous-ordres. Au bout de quelque temps de nomination, les uns furent changés de service, les autres renvoyés. Ces violations nous amenèrent de déclarer une autre grève. Nous conformant aux décisions des congrès de la métallurgie, nous formulions un ultimatum et dans les quarante-huit heures, nous n'obtenions pas satisfaction, nous quittions nos chantiers.

Hélas ! avant que ces quarante-huit heures soient écoulées le Creusot était envahi par 10.000 hommes de troupe, l'usine entière était ocupée militairement et lorsque nous voulûmes sortir de l'usine, on s'empara de tous les militants du syndicat que des bons employés de Schneider avaient à l'avance désignés aux chefs des pandores, et tous furent conduits à Autun par wagons complets. Nous passâmes de ce fait en police correctionnelle où la distribution séance tenante était de un mois à dix mois. Le Creusot resta en état de siège pendant plusieurs mois et le tour fut joué.

Environ 2.600 des nôtres quittèrent alors le Creusot, pour demander du travail ailleurs.. Et quelle peine pour y arriver partout où l'on se présentait : « Vous êtes du Creusot, il n'y a pas de travail pour vous ». Combien de misères, combien ont eu faim avec leurs familles.....

Voilà de quoi est capable Schneider, l'archi-millionaire, le « père » de 10.000 ouvriers.

Voilà ce qui vous attend, camarades des secteurs.

Contrat, arbitrage, rien n'y peut contre les millions de Schneider.

Et que penser du Conseil municipal de Paris qui connaît depuis longtemps ce potentat ? Que penser des élus socialistes chargés de défendre vos intérêts qui vous livrent tous comme des bergers livraient leurs moutons aux loups ?

ADAM,
Ancien secrétaire du Syndicat du Creusot.

Chez les Mineurs

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Congrès de la Fédération Syndicale. — Résolutions pour l'unité minière.

C'est dans la grande salle Durieux, à Lens, que s'est tenu, le 15 juillet, le Congrès de la Fédération Syndicale des mineurs du Pas-de-Calais.

Jamais encore, congrès de la Fédération n'avait réuni tant de délégués. En effet, les sections représentées étaient les suivantes : Lens, avec 8 délégués ; Liévin, 3 ; Avion, 2 ; Harnes, 4 ; Fouquières. 3 ; Billy-Montigny, 4 ; Hénin-Liétard, 3 ; Drocourt, 3 ; Rouvroy, 2 ; Oignies, 2 ; Carvin, 1 ; Loison, 2 ; Dorignies, 1 ; Montigny-en-Gohelle, 2 ; Méricourt-corons, 2 ; Méricourt-village, 3 ; Sallaumines, 1 ; N° 8, de Lens, 2.

En outre, quatre délégués du bassin d'Anzin représentaient leur syndicat.

Soit 52 délégués, représentant 19 sections du Pas-de-Calais et le Syndicat du bassin d'Anzin

Les congressistes, après avoir ratifié les décisions du conseil d'administration et approuvé les comptes de gestion du trimestre précédent, ont voté diverses résolutions intéressantes, notamment au point de vue caisse de chômage, conseil juridique et unité minière.

Pour les caisses de chômage, le Congrès, à l'unanimité, vote une motion de la section de Méricourt, ainsi conçue :

Les sections adhérentes à la Fédération syndicale conservent l'autonomie la plus complète.

Elles peuvent en dehors du syndicat créer des caisses de résistance, à condition que chaque syndiqué ne soit pas obligé d'opérer de versements en dehors des cotisations de sections.

Les sections qui créeront lesdites caisses sont invitées à ne pas placer leur argent chez les capitalistes banquiers.

Est votée ensuite une motion de la section de Fouquières, ayant trait au conseil juridique et ainsi conçue :

Que le conseil juridique soit établi définitivement et fonctionne le plus vite possible ; que des instructions écrites soient fournies à tous

les syndiqués pour leurs indiquer leur devoir au cas d'accident.

Puis, le Congrès aborde la question délicate de l'unité minière ; la discussion s'engage longue et difficile. Aucun délégué n'est partisan de retomber dans les errements du passé avec les politiciens.

Le principe unitaire est voté à l'unanimité, avec les considérants suivants, proposés par la section de Fouquières :

La Fédération syndicale, considérant que dès le début de la grève, elle a été animée des meilleurs sentiments d'union et a laissé de côté les querelles personnelles, désirant la victoire du prolétariat ;

Considérant que l'intérêt tout entier des mineurs les obligeait à s'unir fortement pour lutter contre le bloc patronal, et qu'en conséquence, par trois fois la Fédération syndicale s'adressa aux autres syndicats de mineurs pour établir un ensemble commun de revendications ;

Que, par trois fois, la Fédération essyya un refus dédaigneux.

La Fédération syndicale considère que par ces refus les vieux syndicats se sont rendus les complices des Compagnies et du gouvernement et les auteurs responsables de la défaite des mineurs.

La Fédération syndicale réunie en congrès à Lens, le 15 juillet, décide que l'unité ne peut se faire qu'entre tous les mineurs et sur le terrain économique exclusif.

Que tout syndiqué nanti d'un mandat quelconque ne pourra faire partie d'aucun bureau ni être mandaté dans aucun congrès et devra *rentrer dans les rangs comme simple syndiqué.*

Cette motion a été complétée par l'adjonction suivante, proposée par la section de Liévin :

La Fédération syndicale se déclare partisan de l'unité ouvrière des mineurs et similaires à la condition que rien ne soit changé aux statuts et que la Fédération ne sorte pas de la Confédération, puis que le journal l'*Action syndicale* reste l'organe du syndicat en considérant le *Réveil du Nord* comme anti-syndicaliste.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le Congrès étudie ensuite la question du Congrès des deux organisations à Paris. Tous les délégués ne voient pas la nécessité de ce Congrès à Paris ; on semble craindre d'y être roulé par les politiciens.

Malgré cela, il est décidé d'y envoyer deux délégués munis de mandats fermes, permettant de ne faire l'unité que sur des bases purement syndicales et en s'imprégnant de l'esprit des résolutions citées plus haut. Broutchoux et Dumoulin sont désignés avec Simon et Falempin comme suppléants en cas de maladie.

Il sera ensuite demandé aux organisateurs du Congrès de Paris qu'un délai de dix jours sépare le Congrès de Paris de celui d'Amiens. Ceci pour permettre à la Fédération de se réunir en Congrès avant celui d'Amiens et recevoir le compte rendu de ses délégués de Paris.

Donc, le prochain Congrès aura lieu à Lens aussitôt la rentrée des délégués au Congrès des deux organisations.

Les délégués du Nord ont apporté à ce Congrès beaucoup de bonnes paroles ; ils se sont plaint des lâchetés accomplies chez eux par des administrateurs sans scrupules. « Vive l'unité, ont-ils dit, mais méfions-nous des unités et des unions factices avec des individus qui rêvent de dominer l'esprit de lutte de la Confédération et de la classe ouvrière. Ces vieilles organisations meurent ; elles attendent après les jeunes pour les sauver et les grandir, ne sauvons personne ; soyons nos propres sauveurs, sauvons nous nous-mêmes, émancipons notre classe. »

Le Congrès s'est terminé au cri de : « Vive l'unité révolutionnaire ! »

CHEZ LES GAZIERS

La Fédération du Gaz vient, tout récemment de se reconstituer sur de nouvelles bases.

Afin de mettre fin aux rivalités qui mettaient aux prises les secrétaires des syndicats la composant, il a été décidé que dorénavant le secrétaire de la Fédération sera pris en dehors, parmi les membres des différents conseils syndicaux ; de plus la représentation proportionnelle a été introduite au sein du Comité fédéral.

Trois syndicats constituent la Fédération du Gaz de Paris, ou plus exactement la section parisienne de la Fédération Nationale de l'eclairage adhérente à la confédération du travail comme fédération d'industrie. Ce sont : les ouvriers, les employés, les allumeurs.

Le Syndicat des Travailleurs du Gaz (ouvriers), comprend 4.500 membres ; l'*Union Syndicale des employés*, 2.000, *et le Syndicat des Allumeurs de gaz*, 1.050. Soit au total 7.500 syndiqués cotisant régulièrement ; la cotisation étant de 1 franc chez les ouvriers ; de 0 fr. 75. chez les employés et chez les allumeurs de 0 fr. 50. C'est donc mensuellement au moins 6,500 francs qui rentrent en caisse, et par an plus de 75.000 francs.

Chaque syndicat gardant son autonomie cette somme importante est employée, défalcation faite de la cotisation fédérale, presque exclusivement à l'administration de chaque organisation, aux secours, etc. En outre chacun possède une réserve.

La Fédération nationale de l'éclairage comprend donc : les trois syndicats parisiens, plus les gaziers de Bordeaux, Grenoble, Nice, Toulon, Tourcoing. On espère par la suite englober tous les syndicats touchant à l'éclairage, mais jusqu'ici les électriciens n'ont pas adhéré, bien que des pourparlers aient été engagés dans ce sens.

La situation des gaziers de Paris est la suivante :

Depuis le 1er janvier 1906, le personnel du gaz est assimilé au personnel municipal ; mais comme la Compagnie du gaz en liquidation chargée par le Conseil municipal, en vertu de la convention du 12 janvier 1906, d'assurer le service du gaz pendant l'année courante se trouve libre d'agir à son gré, l'assimilation qui devait être un fait accompli au 1er juillet dernier se trouvera très probablement reportée au 1er janvier 1907.

Il est vrai qu'une commission de contrôle de la liquidation du gaz composée de conseillers municipaux et de fonctionnaires préfectoraux est chargée de veiller à l'exécution des clauses de la convention. C'est même à cette commission que les gaziers ont eu recours depuis le commencement de l'année, mais à l'heure actuelle la situation restant la même, il apparait bien que cette commission se trouve dans l'impossibilité de donner satisfaction au personnel gazier. Ce dernier, d'ailleurs, commence à comprendre que la bonne volonté des pouvoirs a des limites et qu'à compter ment pacifique, on risque d'obtenir peu de chose. Je note simplement cet état d'esprit.

Il ne faut pas se faire d'illusions ; les gaziers de Paris sont des gens raisonnables qui réprouvaient les moyens révolutionnaires ; ils sont, il faut le dire, assez fondés à croire à l'efficacité d'une action calme et réfléchie puisque, jusqu'à présent, les améliorations qu'ils ont obtenues l'ont été par la persuasion plus que par la force du nombre.

Ainsi, depuis trois ans une somme de **8.400.000** francs leur a été distribuée par la Ville de Paris, et si, aujourd'hui, le Conseil municipal paraît se désintéresser d'eux, cela tient à cette raison bien simple qu'il serait naïf de la part des représentants de la Ville de donner toujours satisfaction à des gens qui ne sont pas à craindre.

Enfin, si à de certains moments nous avons eu à enregistrer des mises en demeure adressées aux pouvoirs publics, ces menaces n'ayant pas été suivies d'exécution, les gaziers ont donné là la mesure de leur puissance qui doit paraître bien négligeable aux représentants de l'administration.

En attendant qu'une solution intervienne, les « employés » du gaz continuent à user de la voie pacifique en citant la « Compagnie du gaz » en justice de paix ou au conseil de préfecture pour fixer certaines clauses de la convention du 12 janvier 1906.

Reste à savoir si cette façon de procéder est susceptible de donner quelque résultat.

En tout cas, quand on emploie cette méthode il faut savoir attendre.....

PAUL ALEXANDRE.

Les Dessinateurs

Vœux et résolutions du Congrès de Saint-Nazaire

La Fédération des Dessinateurs vient de tenir son Congrès à Saint-Nazaire. Le Congrès s'est d'abord préoccupé des moyens qui permettront de grouper les diverses catégories des travailleurs d'industries d'art, qui, jusqu'ici ne sont guère sortis d'un isolement pernicieux.

La question de la prud'homie a fait l'objet d'une discussion intéressante. Cette juridiction dont bénéficient les travailleurs du bâtiment de l'industrie, était parfois contestée à des catégories de dessinateurs, selon qu'ils étaient considérés comme ouvriers d'art du bâtiment ou comme employés exerçant une profession libérale. La question paraît tranchée aujourd'hui pour les dessinateurs attachés à des services de construction, de mécanique, de bâtiment, ainsi que pour les dessinateurs décorateurs et des catégories diverses d'industries. Le congrès n'en a pas moins affirmé sa solidarité envers les salariés de toute condition en demandant l'extention de la juridiction prud'homale à tous les travailleurs des deux sexes, ainsi qu'en demandant l'admission des femmes dans ces conseils.

En même temps que le congrès se prononçait à nouveau pour le principe de la journée de huit heures et que les délégués déclaraient s'associer à tout le prolétariat pour l'obtention de cette réforme, ceux-ci étaient amenés à discuter la question des heures supplémentaires. Devait-on chercher à tarifer ces heures supplémentaires à un taux supérieur ? Tel ne fut pas l'avis du congrès. Les délégué estivèrent, à une grande majorité, que non seulement cette tarification ne serait pas assurée, mais que le principe même des heures supplémentaires devait être condamné. En effet, plus encore que dans toute autre profession, le travail exécuté en surplus de la journée est préjudiciable.

Sa suppression constituerait sûrement une première amélioration à la situation critique faite notamment dans les grands centres à la corporation des dessinateurs par suite de l'envahissement des bureaux et ateliers industriels de dessin par les élèves des écoles professionnelles. Parmi ces derniers, il faut citer particulièrement les fils de famille aisée qui ne reçoivent aucune rétribution et font une concurrence désastreuse aux professionnels.

Une seule mesure pouvait être prise par le congrès, c'était, ainsi que cela se pratique dans nombre de corporations, la mise à l'index des bureaux occupant des élèves non payés ou des élèves payés à des prix dérisoire et exécutant le travail des professionnels.

Mais ces décisions n'auront de valeur qu'autant que l'organisation syndicale sera développée et que les syndicats de dessinateurs fédérés seront soutenus par les syndicats des professions du bâtiment ou de l'industrie où le conflit leur aura été signalé.

La question de l'hygiène des bureaux présentait un intérêt particulier. L'inspection du travail est chose à peu près inconnue dans la corporation des dessinateurs, obligés, bien souvent, de travailler dans des locaux absolument insalubres, alors que les ateliers attenant sont surveillés et aérés. Le congrès a décidé que le conseil fédéral centraliserait les renseignements fournis par les syndicats et ferait, au besoin toute démarche utile auprès de la direction du travail et des inspecteurs régionaux.

Sur les questions qu'il a examinées le Congrès a émis les vœux et résolutions ci-dessous :

Accidents du travail. — Le Congrès, considérant que la société tout entière bénéficie du travail produit, qu'il appartient donc au corps social lui-même d'assurer l'assistance due aux travailleurs victimes d'accidents, émet le vœu que l'Etat se substitue aux Compagnies d'assurance.

Considérant, d'autre part, que la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 22 mars 1902, et celle du 31 mars 1905, ne saurait donner aucune sécurité aux salariés victimes d'accidents, le Congrès a émis le vœu que ces lois soient complètement remaniées.

Maladies. — Les camarades qui contractent des maladies professionnelles doivent être encouragés et aidés par leurs organisations respectives dans leurs revendications vis-à-vis de leurs employeurs, de manière à les faire admettre dans les us et coutumes. Adopté à l'unanimité.

La saisie-arrêt. — Le Congrès, considérant que la saisie-arrêt a pour double effet de frapper l'ouvrier dans son salaire d'abord, dans son travail ensuite, puisque nombre d'employeurs congédient souvent tout salarié frappé d'opposition, et que celui-ci perd son travail et ne peut plus ensuite acquitter sa dette émet le vœu suivant : « Tout salaire est déclaré insaisissable ».

Tarif minimum. — Le Congrès rappelle le vœu émis en 1905 :

« Attendu que si la fixation d'un tarif uniforme de salaire ne saurait être appliqué aux dessinateurs en raison de la valeur des professionnels et des techniques diverses, il n'en saurait être de même pour la fixation d'un minimum de salaire régional basé sur la production minimum et les besoins correspondant au milieu dans lequel le travailleur exerce sa profession ».

Le Congrès décide :

1° Il est établi un minimum de salaires régionaux qui sera fixé dans les régions respectives ;

2° Le tarif minimum entrera en vigueur à la date fixée par le Congrès fédéral.

Délais congés. — Après avoir entendu et discuté les théories des divers délégués et examiné les faits juridiques apportés dans le débat, le vœu que le délai congé venant du patronat soit payé, sans réciprocité, à la durée de un mois sur le mois courant pour les salaires au mois, et trois mois sur le trimestre courant pour les salaires à l'année.

Les dessinateurs employés à l'heure ou à la journée auront droit à un délai d'une quinzaine sur la semaine courante.

Le Congrès a également émis le vœu que les timbres fiscaux soient supprimés sur les affiches de propagande corporative et syndicale.

LA Guerre Economique

CHEZ LES METALLURGISTES

A Rosières

Depuis bientôt deux mois, les métallurgistes de Rosières sont en grève, réclamant, eux aussi, de leur patron et maire, de moins maigres salaires.

Propriétaire de tout le pays, logeant ses ouvriers dans des maisons lui appartenant, le patron les menace d'expulsion s'ils ne rentrent pas dans ses ateliers.

Malgré ces menaces, les grévistes restent unis, et, lundi dernier, une nouvelle tentative de rentrée n'a pas eu plus de succès que les précédentes ; seuls, une soixantaine d'employés au mois sont rentrés, sous la haute protection de la gendarmerie.

Il faut espérer que, grâce à leur énergique résistance, nos camarades auront bientôt satisfaction.

A Lille

Voici plus d'un mois que les 2.000 métallurgistes de la puissante Compagnie de Fives-Lille sont en grève, réclamant le renvoi d'un garde-chiourme et la réintégration d'un camarade monteur renvoyé arbitrairement.

Malgré toutes les démarches faites, la direction s'entête à ne pas vouloir leur donner satisfaction, et, cette semaine, sur la proposition du directeur d'infliger seulement un blâme au garde-chiourme et de réintégrer l'ouvrier dans un délai à fixer, un vote a eu lieu à bulletin secret, et, à une énorme majorité, la continuation de la grève a été votée.

Il faut espérer qu'avec l'aide du prolétariat, ces camarades obtiendront satisfaction et le renvoi de cet individu, méprisable à tous les points de vue.

DANS LE MEDOC

Le personnel du Chemin de fer du Médoc a pratiqué un adroit sabotage

Après de nombreux pourparlers avec la Compagnie, las d'être mystifié, le personnel du chemin de fer du Médoc s'est mis en grève.

Très tacticiens, les camarades ont, avant la déclaration de grève, rendu le fonctionnement impossible. C'est ainsi que la ligne télégraphique a été interrompue par des « esprits frappeurs » sur toute la partie de la ligne comprise entre Lesparre et Saint-Germain ; de plus, au moment d'organiser le service des trains, on s'aperçut, à la gare de Bordeaux, que les organes de prises d'eau des machines avaient été enlevés.

La même opération avait été accomplie au Verdon, c'est-à-dire au point initial et au point terminus.

Par des tactiques de ce genre, les grévistes ont mis la Compagnie dans l'impossibilité de recruter un personnel jaune. Aussi, celle-ci a-t-elle fait des concessions ; les grévistes les ayant jugées insuffisantes, le conflit continue.

SAINT-CHAMOND. — Les maçons sont en grève exigeant augmentation de salaires et diminution des heures de travail.

AGEN. — Charpentiers, terrassiers et maçons sont en grève, réclamant une augmentation de salaires.

DANS LES SYNDICATS

PARIS

LE PERSONNEL DES LYCEES. — Le syndicat des agents de service des lycées adresse aux camarades des lycées d'internes ou d'externes une circulaire où, après avoir constaté le nombre toujours croissant des adhésions, soit de Paris, soit de province, il pose les résultats déjà acquis par le syndicat et qui portent sur les points suivants :

1. Que d'ores et déjà, les traitements doivent s'augmenter mensuellement du montant des anciennes gratifications avec, pour le mois de juillet, rappel de ces mensualités depuis janvier ;

2. Que tout agent titulaire recevra de suite un acte de nomination, — sans hésitation désormais de la part des administrateurs ;

3. Que les agents de service devront toucher leur part des bénéfices réalisés par l'internat et l'externat des lycées ;

4. Que leur nourriture devra être désormais, sauf le cas de force majeure, la même que celle des élèves, c'est-à-dire conforme au menu de l'établissement ;

5 Qu'ils devront avoir des chambres convenablement aérées et meublées dans les meilleures conditions d'espace et d'hygiène ;

6. Que les prestations de chauffage et d'éclairage devront leur être assurées ;

7. Qu'un congé annuel de 15 jours indépendamment des 52 jours de repos hebdomadaire adoptés par le Parlement devra leur être garantis.

De plus, le syndicat a obtenu du ministre la promesse que la question des retraites sera accordée, dans le prochain budget.

La circulaire se termine par un appel à l'Union et au groupement syndical qui, ayant permis ces améliorations en permettra d'autres dans l'avenir.

LES RAFFINEURS. — Les ouvrières et ouvriers des raffineries et sucreries du département de la Seine, après avoir jeté les bases d'un syndicat, à leur première réunion du 30 juin, avaient décidé, vu le grand nombre d'adhésions, d'en provoquer une autre.

Cette réunion a eu lieu le dimanche 8 juillet, salle de la coopérative l'Union des Travailleurs du 8e, rue Baudricourt. Après que plusieurs orateurs ont eu exposé les bienfaits qui découlent du syndicat, les travailleurs présents ont décidé de continuer leur active campagne pour le groupement de la corporation.

DEPARTEMENTS

FRAISANS. — L'année dernière, en tant que délégué de la Fédération de la Métallurgie, toujours désireuse d'étendre sa propagande, je me mettais en rapport avec le bureau de l'ancien syndicat de Fraisans, depuis longtemps transformé en société de secours mutuels et réduit à une très simple expression au point de vue numérique. Après une conférence j'essayai de remonter le syndicat sur d'autres bases plus actives et plus conformes aux nécessités de lutte du prolétariat et ceci avec le concours de l'ancien bureau qui promit tout ce qu'on voulut mais ne se dérangea nullement.

Constatant cette inertie et estimant qu'il y avait lieu d'utiliser, à leur avantage, les bonnes volontés que renferme la classe ouvrière de Fraisans nous constituâmes ensemble un syndicat après un mouvement de grève où les ouvriers obtinrent quelques améliorations qu'ils ne sont pas décidés à perdre et aujourd'hui une organisation en passe de devenir très puissante est installée et fédérée.

Mais, voici que tout-à-coup les quelques mutalistes endormis de l'ancien syndicat décédé se réveillent en se découvrant un zèle intempestif et cherchent des adhérents ; nous ne doutons pas qu'ils soient très favorablement accueillis par la Compagnie des forges pour leur œuvre de division, mais d'autre part nous espérons que les ouvriers de Fraisans, désireux de vivre en hommes et non en esclaves, ne s'associeront pas à cette manœuvre de chiens couchants, ils comprendront que la rétribution qu'ils touchent pour leur travail pouvant à peine les nourrir ne serait pas un salaire suffisant à payer leur dignité ou le peu d'indépendance qu'ils possèdent. Les hésitants doivent donc venir renforcer les rangs de leurs camarades pour tenir tête aux manœuvres jésuitiques des auxiliaires du patronat. — BRAUD.

MARSEILLE. — Les membres du syndicat des Chaussures militaires, réunis en assemblée extraordinaire le 8 juillet, ont voté à l'unanimité, l'exclusion de quelques faux frères qui ont porté atteinte aux intérêts du Syndicat en s'associant à des bassesses profitables seulement à l'intérêt du Patron au détriment du Syndicat.

Ayant adhéré aux prix vils que le Patron avait soumis et qui sont même inférieurs à ceux que l'administration de la guerre avait établis, pour ces motifs le Syndicat exclut les réfractaires qui ont occasionné la misère de tant de pères de famille qui ne demandaient que le bien-être de la corporation toute entière.

Après cette décision, le Syndicat a fait une pétition au Ministre de la Guerre, lui exposant les faits. — FORNI.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

SECTION DES BOURSES

Séance du 13 avril 1906.

Bourses représentées : Brest, Lorient, Rennes, Albi, Grenoble, Lyon, Macon, La Guerche, Calais, Fougères, Caen, Roubaix, Monthernic, Alger, Tarare, Arles, St-Chamond, Carcassonne, Marseille, Le Hâvre, Alpes-Maritimes, Cette.

Excusées : Boulogne-sur-Mer, Rive-de-Gier.

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Correspondance : Paiement de cotisations, etc.

Lettres des Bourses : d'Orléans, désignant le camarade Thil comme délégué ; d'Amiens, désignant Héliès ; de La Guerche, désignant Dret ; de Rive-de-Gier, désignant Goldscheider ; de Limoges, désignant Antourville, en l'absence de Bousquet.

Lettre-Circulaire de Toulon demandant la tenue d'une Conférence des Bourses pour les mesures à prendre en vue du 1er Mai.

Lettres d'Arles, d'Albi, de Blois, de Narbonne, du Havre, de Mèze, etc., etc., demandant divers renseignements.

De « La Ruche Rouge », de Tulle, envoyant une affiche d'insultes contre la C. G. T., émanant de la Bourse municipale.

Lecture de plusieurs lettres de l'Union des Syndicats de Lyon, faisant part de la campagne menée par la Bourse municipale.

Après un échange d'observations, le camarade Dret, devant passer à Lyon au cours d'une tournée dont l'a chargé son organisation, est mandaté pour s'enquérir de la situation à Lyon, au nom de la Section Confédérale des Bourses.

Lettre de Marans, où deux syndicats annoncent qu'ils se sont formés en Bourse du Travail. Vu leur faible effectif, ces camarades seront invités à se rallier à la Bourse la plus proche, La Rochelle en l'espèce.

Lettre du Comité de la Verrerie ouvrière d'Albi, invitant le Comité à désigner un délégué pour assister à la prochaine réunion.

Après une discussion à laquelle prennent part les délégués de Brest, Rennes, Tarare, Lyon, Grenoble, etc., l'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

Lettres des Bourses de Chauny et de Saintes, demandant à être exonérées de leurs cotisations.

Après une courte discussion, il est décidé que le secrétaire écrira à ces deux organisations pour les inviter à faire un effort pour se mettre en règle, en leur faisant observer que la cotisation est de 0 fr. 35 par syndicat et par mois, et qu'il n'est guère admissible qu'un syndicat existant réellement soit dans l'impossibilité de payer une aussi faible cotisation.

Le secrétaire adjoint, avant de laisser lever la séance, tient à faire remarquer, devant le peu de délégués venus au Comité, contrairement à l'habitude, que les convocations ont été mises à la poste le lundi pour le vendredi. Mais la grève des facteurs a éclaté le lendemain, et il craint qu'un certain nombre de délégués n'aient pas reçu leur convocation.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

Le secrétaire adjoint,
P. DELESALLE.

A L'EXTERIEUR

ANGLETERRE

Grève des Employés du Chemin de fer du North-Eastern

Le *Temps* publie l'information suivante :

Les employés du chemin de fer North-Eastern sont en grève. Ils demandent une augmentation de salaire qui équivaudrait pour la compagnie à une concession de 5.400.000 fr., ce qu'elle ne veut pas faire. Elle a offert une augmentation de 625.000 francs que les ouvriers il y a quinze jours refusèrent à une faible majorité, mais que le comité exécutif de leur syndicat vient de leur ordonner d'accepter. Le syndicat décide de demander des explications, et hier M. Richard Bell, député ouvrier et secrétaire général du syndicat des employés de chemins de fer, essaya d'en fournir au cours d'une réunion à Newcastle-sur-Tyne, mais il fut accueilli par des cris de « traître » et « vendu ». On lui reprocha d'avoir usé de son influence sur les membres du comité pour faire accepter les propositions de la compagnie. M. Bell expliqua que le comité exécutif avait pleins pouvoirs pour décider des intérêts du syndicat et qu'agir autrement serait nier l'autorité et l'organisation même du syndicat. Malgré cet appel, les membres continuèrent à siffler M. Bell, et au vote la décision du comité fut repoussée. La situation semble en conséquence d'une solution difficile.

Il est de bon ton, en France, dans certains milieux, d'exalter fort les syndicats anglais. Ils ont une méthode pratique, rationnelle de lutte ; ils sont thésauriseurs ; enfin, qualité suprême, depuis deux ans, leurs *leaders* font du parlementarisme.

Ces conceptions ont peut-être leur bon côté... En tous les cas, il est bien improbable que les travailleurs français s'accoutument jamais à un régime syndical aboutissant à des incidents tel que celui qui vient d'éclater au North-Eastern : un comité syndical *ordonnant* aux grévistes de reprendre le travail, alors que ceux-ci n'y sont pas disposés... Ce n'est pas banal !

Laissant de côté les invectives à l'adresse du citoyen Bell, nous ne retiendrons que sa conception de l'organisation syndicale : *un comité exécutif ayant pleins pouvoirs pour décider tant de la grève, que de la reprise du travail, sans consulter les intéressés !* Et il a ajouté « qu'agir autrement serait nier l'autorité et l'organisation même du syndicat. »

De telles déclarations se passent de commentaires. Elles soulignent l'énorme différence qu'il y a entre le syndicalisme français, basé sur le respect de l'autonomie des syndiqués et des syndicats, proclamant la lutte de classes et le groupement trade unioniste, ne faisant que du corporatisme, du mutuellisme et proclamant que les syndiqués doivent plier devant l'autorité des comités syndicaux !

BELGIQUE

Manifestation le 15 août, pour la réduction des Heures de Travail.

Une grande manifestation nationale doit avoir lieu à Bruxelles, le 15 août, pour affirmer la nécessité de la réduction des heures de travail.

Il a été entendu que chacun des syndicats organisera, d'ici au 15 août, pour ses membres, à chaque séance, une conférence ou causerie sur la nécessité de la diminution des heures de la journée de travail.

Il a été convenu, aussi, que chaque syndicat distribuera une circulaire aux ouvriers de la profession pour signaler les abus et les conséquences désastreuses des longues journées de travail.

Les comités des syndicats ont décidé que chaque syndicat devra faire parvenir, au secrétariat des syndicats, une de ces circulaires pour pouvoir noter l'ampleur de propagande de chaque association professionnelle auprès des ouvriers de son industrie.

Il a été également convenu que le comité de chaque syndicat fera une enquête sur la durée de la journée de travail et que les résultats en seront publiés dans la presse ouvrière.

Il est à espérer que cette enquête sera soigneusement faite par les membres des associations professionnelles, afin de pouvoir démontrer à l'opinion publique les nombreux abus des trop longues journées de travail.

Les ligues ouvrières sont également priées de faire une active propagande auprès de leurs membres et des ouvriers de leurs communes pour qu'ils assistent à la manifestation.

La Fédération bruxelloise fera également imprimer des étiquettes-réclames pour la manifestation que les secrétaires des syndicats peuvent retirer au secrétariat des syndicats, à la Maison du Peuple.

AVIS DE REUNION

PARIS. — *Comité fédéral de l'Alimentation*, réunion le vendredi 20 juillet, 3, rue du Château d'Eau, à 9 heures du soir.

— Chambre syndicale de la Maçonnerie et de la Pierre, section du 19e, réunion mensuelle, le 18 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, 25, rue Vavendish. Ordre du jour : Cotisations et renouvellement du bureau.

Petite Poste

Ruche Rouge, Tours — Tenons compte de l'observation ; mais s'il y a eu double envoi, c'est faute d'indications claires.

Composé sur linotypes par des ouvriers syndiqués.

L'Imprimeur-Gérant : Vignaud.

Imprimerie spéciale de la *Voix du Peuple*, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris.